

VETO CONTRE L'HUMANITÉ

La paix dans le monde entravée par quelques nations puissantes ou pourquoi la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU est nécessaire

www.oxfam.org



OXFAM

Ce rapport a pour objectif de mettre en lumière les conséquences humanitaires du dysfonctionnement du Conseil de sécurité des Nations Unies et des mécanismes de financement humanitaire. Une poignée d'États puissants font obstacle aux processus de paix et sapent le droit international qui devrait avoir le même caractère contraignant pour tous. Le présent rapport s'intéresse à 23 crises prolongées, avec des études de cas sur la République démocratique du Congo, le Territoire palestinien occupé, la Syrie et l'Ukraine. Il examine l'augmentation des besoins humanitaires, les lacunes dans le financement humanitaire et les impacts du droit de veto et du privilège de rédaction.

À l'approche du Sommet de l'avenir 2024, Oxfam exhorte les États membres des Nations Unies à saisir cette occasion pour prendre des mesures décisives et audacieuses afin de reconstruire un système plus équitable, inclusif, efficace et réactif. Ils pourront ainsi s'acquitter de leurs rôles en matière de réduction et de résolution des crises et éviter l'aggravation des conséquences humanitaires d'un conflit prolongé.

© Oxfam International, septembre 2024

Auteur-es principaux/ales : Marc J. Cohen, Amy Croome et Elise Nalbandian

Auteur-es collaborateurs et collaboratrices : Pauline Chetcuti et Mathew Truscott

Oxfam remercie Nesrine Aly, Martin Butcher, Lucy Cowie, Tom Fuller, Nick Galasso, Padmini Iyer, Abha Jeurkar, Brenda Mofya, Tawanda Mutasah et Ed Pomfret pour leur contribution précieuse à l'élaboration de ce rapport.

Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter advocacy@oxfaminternational.org

Ce document est soumis aux droits d'auteur, mais peut être utilisé librement à des fins de plaidoyer, de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : policyandpractice@oxfam.org.uk

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la publication.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International

DOI : 10.21201/2024.000037

Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

Conception graphique par Marc Rechdane

Traduit de l'anglais par Morgane Menichini, Pierre Le Grand et Jérôme Richard (eXcelLingua) et relu par Barbara Scottu

Image de couverture : Marcelline est en chemin pour collecter de l'eau près de Bangassou, en République centrafricaine, le 3 mars 2021. « Quand les coups de feu ont retenti, je n'ai pas compris ce qu'il se passait. Je n'arrivais pas à savoir d'où ils provenaient. J'avais peur. Ils ne s'arrêtaient pas. J'étais terrifiée. » Marcelline, 36 ans et mère de quatre enfants, se remémore l'attaque sur Bangassou du 3 janvier 2021. Crédit photo : Adrienne Surprenant/Oxfam.

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES	4
RÉSUMÉ	5
1. INTRODUCTION	8
2. ENTRE DEUX FEUX : COMMENT LES CONFLITS PROLONGÉS EXACERBENT LES BESOINS HUMANITAIRES	11
2.1 Les inégalités alimentent les conflits	12
2.2 Des guerres qui s'enlisent, une aide qui s'amenuise	14
3. QUAND LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES PREND EN OTAGE LA PAIX ET LA SÉCURITÉ MONDIALES	18
3.1 La promesse non tenue	18
3.2 Le privilège de rédaction	19
3.3 Le pouvoir du veto	20
3.4 Le pouvoir d'une minorité contre la volonté de la majorité	24
4. LES PAYS DU P5 : PROMOTEURS DE PAIX OU VECTEURS DE CONFLITS ?	27
4.1 Un financement humanitaire limité par les membres permanents	29
5. RECOMMANDATIONS DE RÉFORME	30
NOTES DE FIN	33

ACRONYMES

ACLED	Armed Conflict Location and Event Data
TCA	Traité sur le commerce des armes
RCA	République centrafricaine
RDC	République démocratique du Congo
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
EAC-RF	Force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est
CIJ	Court internationale de justice
NIG	Processus de négociations intergouvernementales de l'Assemblée générale des Nations Unies
IPC	Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire
MONUSCO	Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo
APD	Aide publique au développement
TPO	Territoire palestinien occupé
P5	De l'anglais « Permanent 5 », groupe des cinq États membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies
CPS	Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine
CER	Communautés économiques régionales (au sein de l'Union africaine)
SADC	Communauté de développement d'Afrique australe
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies
CSNU	Conseil de sécurité des Nations Unies
UNWRA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient

RÉSUMÉ

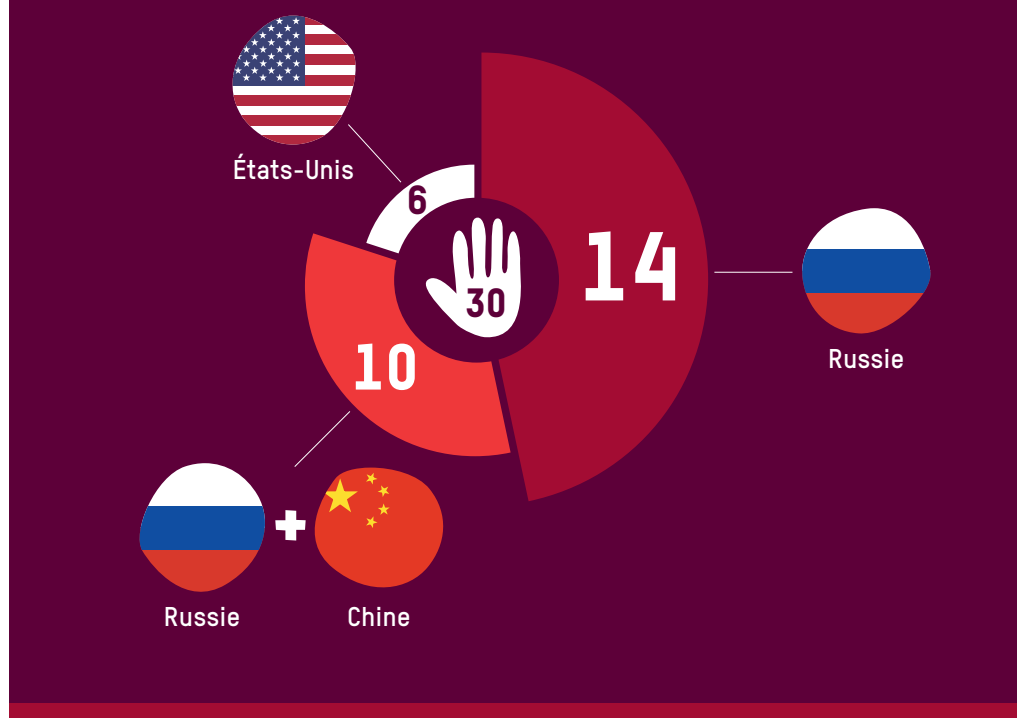
Le Conseil de sécurité de l'ONU a rompu sa promesse de maintenir la paix et la sécurité internationales. Les conflits se multiplient partout dans le monde. Certains font rage depuis des décennies, sans signes d'accalmie, et entraînent des souffrances humaines sans précédent. Les 23 crises prolongées étudiées dans le présent rapport ont figuré dans l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale de l'ONU au moins cinq fois au cours des dix dernières années¹.

Au cours des dix dernières années seulement, les conflits de ces 23 crises ont entraîné 1,1 million de décès. Des millions de personnes ont été forcées de fuir et 135 millions de personnes affectées par des conflits souffrent gravement de la faim, les conflits ayant été la principale cause du manque d'accès à la nourriture². Pendant la même période, le nombre de personnes nécessitant une assistance humanitaire a quasiment quadruplé. Les financements nécessaires à la prise en charge de cette hausse des souffrances humaines ont presque triplé, passant de 20,3 milliards de dollars à la somme colossale de 56,1 milliards de dollars³.

Tout cela ne doit rien au hasard. Une poignée d'États puissants, représentant 25 % seulement de la population mondiale mais dotés de l'arme nucléaire, ont trop souvent manipulé la paix et la sécurité internationales pour satisfaire leurs intérêts géopolitiques et économiques. Entre 2014 et 2024, un ou plus des cinq États membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU (le P5) ont exercé leur droit de veto sur 30 résolutions du Conseil de sécurité portant sur des crises prolongées, notamment dans le Territoire palestinien occupé et en Israël, en Ukraine, en Syrie et au Yémen. La Russie et les États-Unis sont à l'origine de 75 % des 88 veto opposés au Conseil de sécurité depuis 1989. Les autres veto ont été mis par la Chine. Ni la France ni le Royaume-Uni n'ont exercé leur droit de veto au cours de cette période⁴. Ces veto ont pour beaucoup bloqué des résolutions similaires à celles adoptées à la majorité par l'Assemblée générale des Nations Unies.

En outre, les cinq membres permanents ont délibérément exercé une influence sur le choix des conflits qui faisaient l'objet de discussions au sein du Conseil. Plus de 95 % des résolutions adoptées au cours des dix dernières années par le Conseil de sécurité ne concernent que la moitié seulement des crises prolongées ; reléguant l'autre moitié à l'arrière-plan⁵.

GRAPHIQUE 1: NOMBRE DE VETO ENTRE 2014 ET 2024



Source : Bibliothèque Dag Hammarskjöld de l'ONU (non daté), *Tableaux des séances du Conseil de sécurité de l'ONU et issues des délibérations : Liste des vétos*⁶

Le P5 n'est pas un groupe homogène : certains de ces pays se sont montrés ouverts à la réforme, alors que d'autres utilisent leur veto en violation des dispositions de la Charte des Nations Unies. En raison d'une telle impasse au sein du Conseil de sécurité, 23 crises traitées dans le présent rapport ne reçoivent que très peu de soutien en vue d'une résolution, notamment en Afghanistan, au Burkina Faso, au Burundi, au Cameroun, en Éthiopie, en Haïti, en Iraq, en Libye, au Mali, au Myanmar, au Niger, au Nigeria, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo (RDC), en Somalie, au Soudan, au Soudan du Sud, en Syrie, au Tchad, dans le Territoire palestinien occupé, en Ukraine, au Venezuela et au Yémen.

Il est par conséquent difficile pour les organisations locales, féministes et de défense des droits des femmes, ainsi que pour les ONG, les organisations humanitaires et les agences de l'ONU, de répondre aux besoins immédiats générés par ces crises prolongées. Rien qu'en 2023, plus de 100 millions de personnes ont été privées d'une protection et d'un accès aux denrées alimentaires, à l'eau, aux systèmes d'assainissement et à l'assistance sanitaire indispensables⁷.

Le rapport « Veto contre l'humanité » d'Oxfam met au jour l'inadéquation du système du Conseil de sécurité de l'ONU dans le monde actuel. Une poignée d'États puissants exploite cet organe pour promouvoir leurs intérêts politiques à court terme, générant une catastrophe humanitaire mondiale dont l'ampleur rend difficile toute réponse adéquate. Au moyen de trois études de cas, portant sur la bande de Gaza, la Syrie et l'Ukraine, le rapport d'Oxfam montre que les cinq membres permanents faillissent à leur mission de résoudre ces crises en abusant de leur droit de veto et du système de « plume ». En cela, ils bafouent leur responsabilité principale de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les cinq membres permanents investissent beaucoup plus dans l'aide militaire que dans l'assistance humanitaire⁹. À titre d'exemple, en 2019, les États-Unis ont investi un budget de 18,8 milliards de dollars dans la sécurité, mais n'ont consacré que 6 milliards de dollars à l'aide humanitaire. Malgré cela, ils restaient le principal bailleur d'aide humanitaire. Si l'on peut affirmer que l'aide militaire fait partie intégrante du mandat du P5 en matière de sécurité, le déséquilibre entre aide militaire et aide humanitaire est frappant. En outre, les cinq membres permanents sont également leaders en matière de commerce légal des armes, puisqu'ils sont à l'origine de 73,5% des ventes dans ce secteur⁹. En 2021, les exportations d'armes en provenance de ces États équivalaient à plus de 90 milliards de dollars, une somme qui aurait pu couvrir plus de cinq fois le déficit de financement humanitaire estimé à 17,63 milliards de dollars cette année-là¹⁰.

En amont du Sommet de l'avenir, Oxfam encourage les États membres des Nations Unies à saisir cette rare opportunité¹¹ de prendre des mesures décisives et ambitieuses pour bâtir un système équitable, inclusif, efficace et réactif, respectant réellement les objectifs de la Charte des Nations Unies et accordant la primauté à la paix plutôt qu'aux questions politiques. Pour ce faire, il convient de remplir les conditions suivantes, entre autres :

- Les cinq membres permanents doivent renoncer à leur droit de veto et au monopole de rédaction. Il convient aussi d'élargir l'adhésion à d'autres pays afin de privilégier la représentation citoyenne à la représentation militaire.
- Les États membres permanents ont la responsabilité morale de respecter le droit international humanitaire et le Traité sur le commerce des armes¹², ainsi que de mettre un terme aux transferts d'armes et à l'aide militaire pouvant accentuer les violences et les souffrances et être utilisés dans le cadre de crimes de guerre.
- Les femmes et autres groupes marginalisés doivent rester au centre des négociations de paix : c'est la seule manière de trouver des solutions inclusives et durables.
- La communauté internationale doit rendre le financement humanitaire obligatoire, afin de créer un système financier humanitaire ne faisant aucun-e laissé-e-pour-compte.

1. INTRODUCTION

L'incapacité à s'attaquer aux causes profondes des conflits, notamment à instaurer une paix juste, exacerbe les besoins humanitaires et pousse le secteur humanitaire dans ses retranchements. Ce rapport s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par Oxfam pour remettre en question et transformer les systèmes qui devraient contribuer à la paix, à la justice et au bien-être de toutes et tous, mais qui au contraire entretiennent souvent les conflits et la fragilité.

Notre architecture de la paix et de la sécurité mondiale est profondément marquée par des inégalités fondamentales. À la sortie de la Seconde Guerre mondiale, cinq nations (la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et la Russie) se sont attribués « la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales » en instaurant le Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU)¹³. Alors même que la Charte proclame l'égalité de droits des nations¹⁴, ces cinq nations (le « P5 ») se sont vu accorder un droit de veto sur toute résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies. Cette Charte dispose en outre que tous les autres États membres « conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité »¹⁵.

Près de 80 ans après la fondation des Nations Unies, le monde a beaucoup changé par rapport à celui des années 1940. Le nombre d'États membres a presque quadruplé, passant de 51 à 193. Une grande partie des signataires qui se sont ajoutés étaient des colonies des cinq membres permanents¹⁶ à l'époque de la création des Nations Unies. Bon nombre d'entre eux ont conquis leur indépendance au prix de décennies de lutte. Cet héritage colonial est encore palpable au moment de formuler les résolutions. En effet, les anciennes puissances coloniales jouissent souvent d'un privilège de rédaction exclusif pour les résolutions du CSNU concernant les pays qu'elles contrôlaient autrefois. Les cinq membres permanents exercent leur veto sur la paix et la sécurité tout en fournissant la majorité des armes dans le monde, creusant encore davantage les inégalités. 75 % des ventes d'armes dans le monde proviennent d'entreprises implantées dans les pays du P5¹⁷.

À l'approche du Sommet de l'avenir des Nations Unies qui se tiendra en septembre 2024¹⁸, il est important de reconnaître que les inégalités entre les pays du P5 et les autres pays ont annihilé notre capacité à créer les conditions requises pour instaurer la paix et la sécurité. Alors que certaines entreprises amassent des milliards avec la vente d'armes, les besoins humanitaires ont atteint des proportions astronomiques : cette année, ce sont près de 300 millions de personnes dans le monde qui ont besoin d'une



Une Iraquienne se tient devant la tente où elle vit avec sa famille élargie. Elle est érigée là où se trouvait une partie de leur maison avant qu'elle ne soit détruite par une roquette pendant le conflit impliquant Daesh en Iraq. Crédit photo : Zaid Al-Bayati (2021).

aide humanitaire¹⁹. Ces besoins continuent de s'intensifier parce que les conflits qui les alimentent perdurent. Qu'il s'agisse des conflits prolongés en Syrie, en RDC, au Yémen et au Niger ou de l'occupation de la bande de Gaza et de la Cisjordanie (y compris Jérusalem-Est) qui dure depuis plus d'un demi-siècle, l'aide humanitaire ne peut répondre aux besoins des populations lorsque le Conseil de sécurité ne trouve pas les moyens de mettre fin aux conflits.

Une nouvelle vision est nécessaire pour faire progresser les idéaux et les engagements sur lesquels les Nations Unies se sont construites. Bien que le présent document n'ait pas pour vocation d'aborder tous les points nécessaires pour réformer les Nations Unies²⁰, il soutient qu'il faut en priorité s'attaquer aux inégalités dans l'architecture de la paix et de la sécurité qui permettent à une poignée d'États de bloquer toute chance de paix et de sécurité dans de nombreux contextes. À l'occasion du Sommet de l'avenir, les États sont appelés à formuler des recommandations audacieuses sur la transformation de la gouvernance mondiale et la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies et d'autres organes des Nations Unies. La première étape consiste à forger une vision plus égalitaire, féministe et anticoloniale.

'Nous ne pouvons pas construire un avenir pour nos petits-enfants avec un système construit pour nos grands-parents.'

– António Guterres, Secrétaire général des Nations Unies²¹

ENCADRÉ 1 : DÉCOLONISATION

Pour Oxfam, il est primordial de nommer et de reconnaître l'héritage du pouvoir colonial et le système actuel de pouvoir néocolonial pour pouvoir promouvoir un changement systémique transformateur. Si la colonisation étatique a pris fin dans la majeure partie du monde, son influence sur nos modes de pensée et notre comportement persiste. La colonisation reposait sur le fait que certains groupes de personnes se sentaient « supérieurs » aux autres. Ce sentiment de supériorité a fourni à ces groupes une supposée justification les conduisant à s'octroyer l'autorité afin d'exploiter les personnes considérées comme « inférieures », de les traiter avec condescendance et de leur dicter leurs règles. Il subsiste aujourd'hui, souvent sans être remis en question. De ce fait, le pouvoir est encore biaisé en faveur des anciennes puissances impériales des pays du Nord. Les rapports de force néocoloniaux déséquilibrés entre les pays et les communautés ont un impact profond sur les inégalités et l'injustice. Au final, ils alimentent les crises humanitaires auxquelles nous sommes confronté-es aujourd'hui.

Source : Oxfam (non daté), *Oxfam GB's Decolonial Partnerships Strategy in Summary*²².

2. ENTRE DEUX FEUX : COMMENT, LES CONFLITS PROLONGÉS EXACERBENT LES BESOINS HUMANITAIRES

Les conflits violents sont le principal facteur de l'augmentation des besoins humanitaires, de l'insécurité alimentaire aiguë et des déplacements forcés. Par ailleurs, près de 90 % de toutes les personnes ayant besoin d'une aide humanitaire vivent dans des pays en proie à des conflits de forte intensité²³. Selon le projet ACLED (Armed Conflict Location and Event Data), on dénombrait en 2023 12 % de conflits de plus qu'en 2022, et les violences politiques ont augmenté de 22 % au cours des cinq dernières années²⁴. Au cours de la dernière décennie, plus de 1,1 million de personnes ont perdu la vie dans des crises prolongées²⁵, à la fois des combattant-es et des civil-es pris-es entre deux feux²⁶.

ENCADRÉ 2 : LE RÔLE DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES DANS LA PROTECTION DE LA POPULATION CIVILE

Au cours des 25 dernières années, le CSNU a cherché à protéger les populations civiles et les femmes en proie aux conflits en adoptant plusieurs résolutions historiques, notamment :

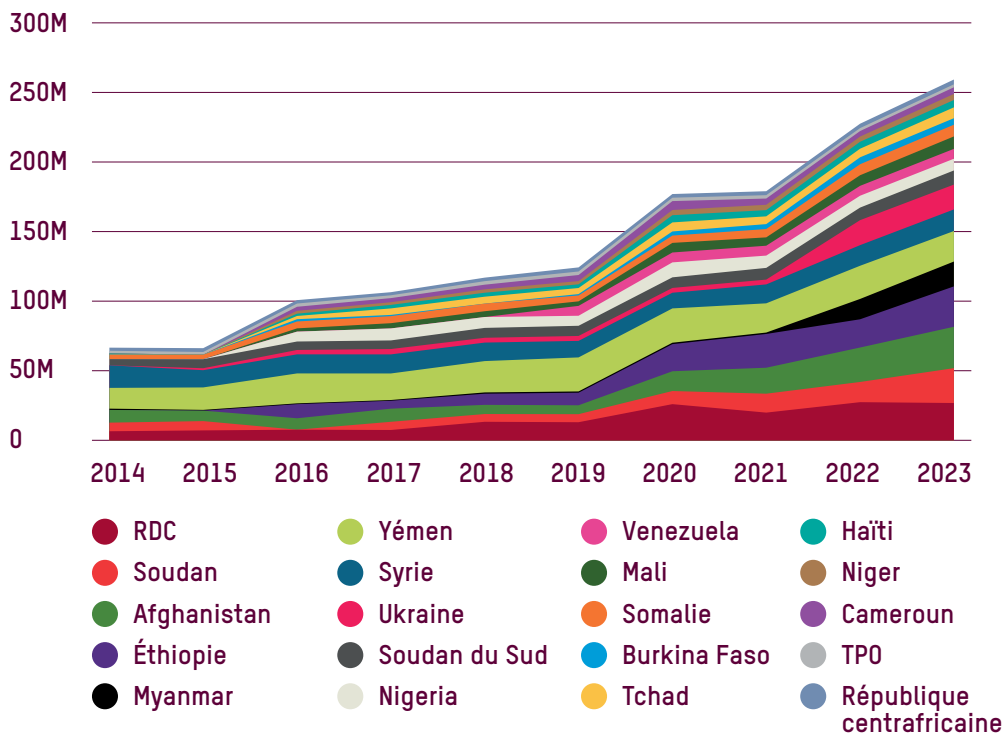
- Résolution 1265 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la protection des civil-es pendant les conflits armés (1999)²⁷ ;
- Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité (2000)²⁸ ;
- Résolution 2417 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur l'insécurité alimentaire provoquée par les conflits (2018)²⁹ ;
- Résolution 2475 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la protection des personnes handicapées dans les conflits armés (2019)³⁰ ; et
- Résolution 2730 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la protection du personnel humanitaire, du personnel des Nations Unies et associé dans les conflits armés (2024)³¹.

Cependant, malgré cette capacité du Conseil de sécurité des Nations Unies à adopter des résolutions sur la paix, la sécurité et le droit international humanitaire lorsque la volonté politique est au rendez-vous, ces résolutions sont rarement appliquées dans les faits et sont cruellement ignorées par les parties aux conflits.

Le nombre de personnes vivant dans un pays en proie à une crise prolongée et ayant besoin d'une aide humanitaire a augmenté de plus de 150 % au cours de

la dernière décennie pour dépasser 230 millions de personnes dans 23 pays en 2024 (**Graphique 2**)³². Entre 2019 et 2023, le nombre de personnes confrontées à une insécurité alimentaire aiguë a plus que doublé dans le monde, passant de 137 millions à 282 millions. En 2023, les conflits violents étaient le principal vecteur d'insécurité alimentaire critique pour 135 millions de personnes³³. Le nombre de personnes déplacées de force est passé de 59,5 millions en 2014 à 117,3 millions en 2023³⁴. Une grande partie des 23 pays où ont sévi des crises prolongées au cours de la dernière décennie (énumérés dans le **Graphique 2**) sont riches en ressources, mais présentent des niveaux élevés de pauvreté et d'inégalités de genre. Presque tous sont d'anciennes colonies.

GRAPHIQUE 2: LES BESOINS HUMANITAIRES DE 23 PAYS ONT PLUS QUE DOUBLÉ AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES
NOMBRE DE PERSONNES AYANT BESOIN D'UNE AIDE HUMANITAIRE PAR PAYS (2015-2023)



Source : Rapports Aperçu de la situation humanitaire mondiale du Bureau OCHA des Nations Unies pour la période 2015–2024 (sauf Iraq et Libye, qui n'étaient pas inclus en 2023)³⁵.

2.1 LES INÉGALITÉS ALIMENTENT LES CONFLITS

Les inégalités horizontales et les perceptions de l'exclusion peuvent évoluer vers des griefs collectifs, qui peuvent parfois générer de la violence s'ils sont ignorés³⁶. Les inégalités augmentent pendant et immédiatement après les conflits. Elles sont profondément liées à des problématiques comme la mainmise de l'État ou d'une élite³⁷, la corruption et l'économie de guerre. Les conflits aggravent également les inégalités économiques et de genre préexistantes. Par exemple, les ménages déplacés de force sont généralement plus pauvres que les ménages non déplacés et ils sont plus susceptibles d'être dirigés par une femme³⁸.

Les femmes subissent davantage de violences basées sur le genre dans les situations d'urgence. Dans les contextes marqués par des conflits, les adolescentes sont 90 % plus susceptibles d'être déscolarisées³⁹ et elles ne reprendront probablement jamais leurs études⁴⁰. Environ 60% de la mortalité maternelle évitable se produit dans des contextes humanitaires : plus de 500 femmes et adolescentes meurent chaque jour de complications liées à la grossesse et à l'accouchement⁴¹. D'après le Global Protection Cluster, le risque de violences basées sur le genre est la préoccupation phare dans toutes ses opérations⁴². Entre 2016 et 2020, 97 % des victimes de violences sexuelles signalées perpétrées à l'encontre d'enfants dans des situations de conflit étaient des filles⁴³.

Bien que les membres du CSNU se soient engagés à faire de la protection des femmes, de la paix et de la sécurité « une priorité absolue »⁴⁴, les femmes sont souvent exclues des processus officiels en matière de négociation de paix, de consolidation de la paix et de résolution des conflits, ainsi que pour le relèvement post-conflit. Leurs idées et leur leadership indispensables font défaut, ce qui nuit au maintien de la paix et réduit l'attention accordée aux besoins des femmes⁴⁵. Les femmes, les hommes, les filles, les garçons, ainsi que les personnes transgenres et non binaires vivant dans la pauvreté sont confronté-es à de multiples chocs et pressions interconnectés, mais à des vulnérabilités différentes. Autrement dit, ils et elles sont exposé-es différemment aux risques et aux incertitudes et en sont affecté-es différemment⁴⁶. Leurs voix doivent être entendues à toutes les étapes du processus de prise de décisions.

ÉTUDE DE CAS : COMMENT DES DÉSACCORDS AU SEIN DU P5 ONT ABOUTI À L'ÉCHEC DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES EN SYRIE



Depuis qu'il a éclaté en 2011, le conflit en Syrie a provoqué une crise humanitaire dramatique, avec plus de 600 000 morts et plus de 12 millions de personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur du pays⁴⁷.

À cause du conflit, les deux tiers de la population syrienne (15,3 millions de personnes) ont besoin d'une aide humanitaire en 2024⁴⁸. Près de 13 millions de Syriens·nes ont fait face à une insécurité alimentaire aiguë en 2023⁴⁹. Malgré cela, le Conseil de sécurité des Nations Unies s'est souvent retrouvé dans une impasse et dans l'incapacité de prévenir la crise grandissante et d'y répondre.

L'engagement du CSNU a été entaché par des divisions entre les cinq membres permanents, dont deux (États-Unis et Russie) activement impliqués dans des opérations militaires en Syrie. Le P5 a échoué dans les grandes largeurs à adopter une approche unifiée à l'égard de la Syrie. Les États-Unis, le Royaume-Uni et la France ont plutôt soutenu des actions plus fortes contre le gouvernement syrien, tandis que la Russie et la Chine ont eu tendance à insister sur le respect de la souveraineté de l'État. Au total, le P5 a opposé son veto à 15 résolutions sur la Syrie entre 2014 et 2023. La Russie et la Chine ont opposé leur veto en tandem à sept de ces projets de résolution ; les autres résolutions ont été bloquées par un veto de la Russie (Graphiques 5 et 6 ; Section 3.3). Toutes ces résolutions étaient perçues comme menaçant la souveraineté de la Syrie et mettent en lumière l'impasse dans laquelle se trouvait le P5 faute d'accord malgré les besoins humanitaires du peuple syrien⁵⁰.

Le P5 a tout de même réussi par moments à faire progresser la situation, à l'image du mécanisme d'enquête conjoint OIAC-Nations Unies sur le signalement d'utilisation



« Mes fils ont enduré tant de choses : l'absence de leur père, les hivers rudes, la faim et les nuits passées à étudier dans l'obscurité, à la lueur d'une bougie. » Hiam, 50 ans, aide ses fils à faire leurs devoirs, Alep (Syrie). Crédit photo : Islam Mardini/Oxfam (2023).

d'armes chimiques⁵¹ et de plusieurs résolutions sur l'acheminement de l'aide humanitaire, qui contrastent fortement avec l'immobilisme habituel.

Depuis 2011, le conflit a accru le risque de violences basées sur le genre : de nombreuses femmes et filles sont confrontées à des violences à la fois au sein de leur ménage et dans les camps de personnes réfugiées⁵². Le mariage des enfants a augmenté en tant que mécanisme d'adaptation face aux difficultés financières, exacerbant les risques de violences sexuelles⁵³. Mais malgré l'impact évident du conflit sur le genre, le Conseil de sécurité a adopté une approche ne tenant pas compte des questions de genre dans les négociations de paix⁵⁴. En Syrie, les organisations de femmes jouent un rôle déterminant en surveillant la situation des droits humains, en fournissant une aide humanitaire et en s'évertuant à apporter des réponses au conflit⁵⁵. Pour autant, les processus de paix officiels excluent systématiquement les femmes⁵⁶.

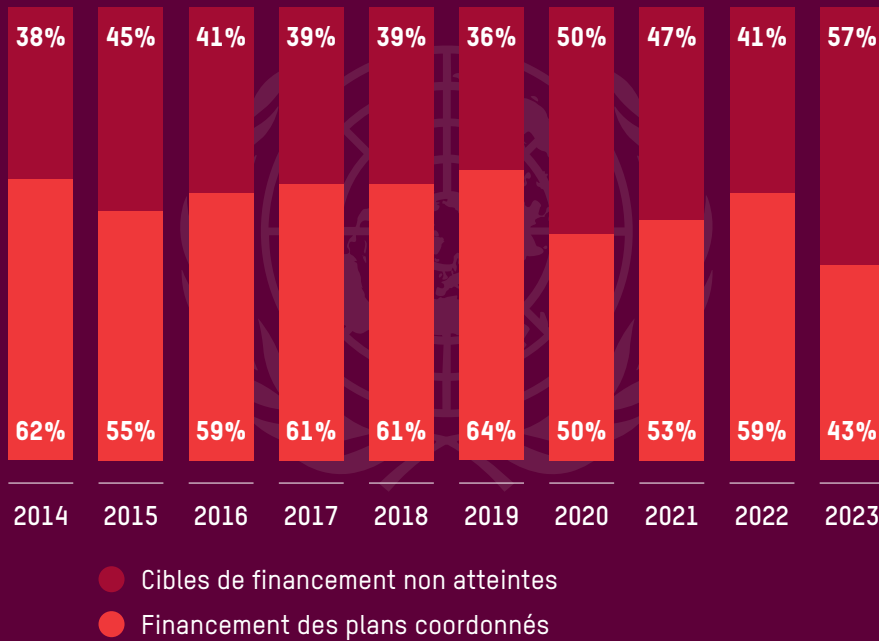
Les populations devraient jouir d'un accès sans entrave aux services de base et à l'aide humanitaire, mais cela ne résoudra pas les causes profondes du conflit en Syrie. Pour cela, il faut réinstaurer la justice et la paix. Le monde a urgemment besoin que le Conseil de sécurité des Nations Unies agisse sur ces points.

2.2 DES GUERRES QUI S'ENLISENT, UNE AIDE QUI S'AMENUISE

Le système humanitaire manque cruellement de financements. En 2023, seulement 43 % des 56,1 milliards de dollars nécessaires ont été réunis⁵⁷. Le plan humanitaire coordonné par les Nations Unies pour cette année-là ciblait 230 millions de personnes, excluant plus de 100 millions de personnes ayant pourtant besoin d'aide⁵⁸. Cela représentait le plus grand nombre de personnes ciblées pour une aide, mais aussi le pourcentage le plus élevé de besoins non satisfaits au cours de la dernière décennie⁵⁹.

GRAPHIQUE 3: LA PART DE FINANCEMENT HUMANITAIRE EST À SON NIVEAU LE PLUS BAS DEPUIS 10 ANS

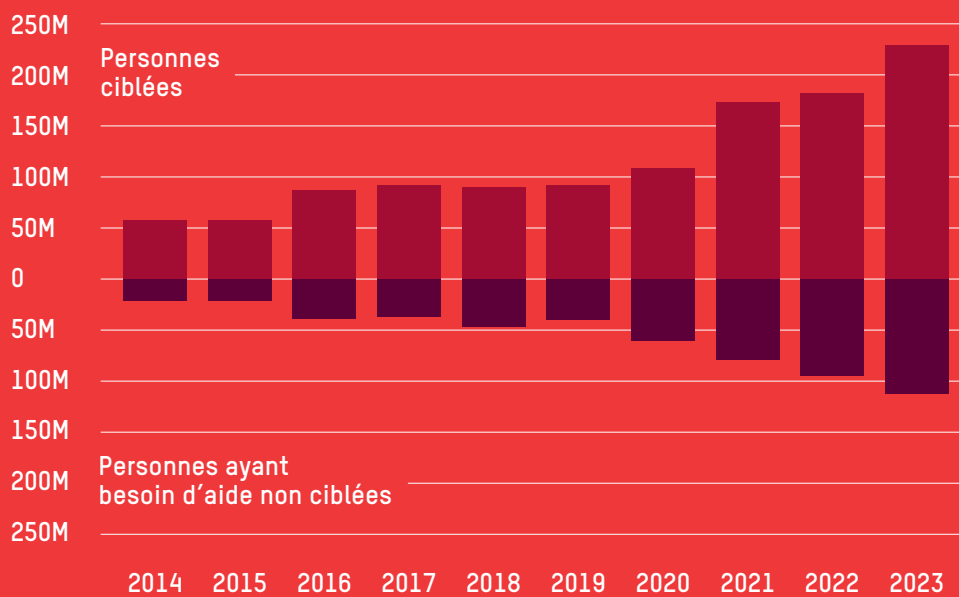
COUVERTURE DES APPELS DE FONDS DES NATIONS UNIES (2014-2023)



Source : Service de suivi financier (FTS) du bureau OCHA des Nations Unies (non daté), *Historical Coverage of Coordinated Plans: Humanitarian aid contributions 2023*⁹⁰.

GRAPHIQUE 4: LES BESOINS HUMANITAIRES ET LE NOMBRE DE PERSONNES NON CIBLÉES PAR L'AIDE AUGMENTENT À UN RYTHME ALARMANT

PERSONNES AYANT BESOIN D'UNE AIDE HUMANITAIRE POUR LES PAYS CONCERNÉS PAR DES APPELS COORDONNÉS INTER-ORGANISATIONS, 2014-2023



Source : *Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2024*. Humanitarian Action⁶¹.

Comme le montrent clairement les Graphiques 3 et 4, les besoins ne cessent d'augmenter en l'absence de solution pour mettre fin aux conflits, malheureusement. Alors que le Conseil de sécurité est peu disposé à de résoudre les conflits en raison de contradictions politiques, les besoins des populations civiles touchées et déplacées augmentent.

Le grande faiblesse du système mondial de financement humanitaire est son caractère volontaire⁶². Les organismes des Nations Unies et les autres acteurs humanitaires peuvent faire appel à des bailleurs pour obtenir le financement nécessaire, mais il n'existe aucun moyen de garantir un niveau quelconque de financement. Ce sont les bailleurs qui décident des pays et des secteurs qu'ils veulent soutenir. Cela tranche résolument avec le financement du budget ordinaire des Nations Unies, des opérations de maintien de la paix et des tribunaux internationaux, qui sont couverts par les contributions obligatoires des États membres⁶³.

Au cours de la dernière décennie (2014-2023), le déficit de financement humanitaire s'est élevé à 145 milliards de dollars⁶⁴. Ce chiffre est toutefois loin d'être insurmontable. Par exemple, les revenus des 100 premières entreprises productrices d'armes et de services militaires étaient de 597 milliards de dollars en 2022, soit plus de quatre fois le financement humanitaire manquant au cours de la décennie entière⁶⁵. Une taxe sur les recettes brutes de seulement 3,6 % sur les ventes de ces entreprises aurait permis de générer 21,5 milliards de dollars en 2022, soit suffisamment pour couvrir l'ensemble du déficit de financement humanitaire de 21,2 milliards de dollars cette année-là⁶⁶.

'...les revenus des 100 premières entreprises productrices d'armes et de services militaires étaient de 597 milliards de dollars en 2022, soit plus de quatre fois le financement humanitaire manquant au cours de la décennie entière.'

ÉTUDE DE CAS :

COMMENT LE MANQUE DE RESSOURCES ET DE COOPÉRATION ONT CONDUIT À DES DÉFAILLANCES DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES EN RDC



Le CSNU déploie des agents de maintien de la paix en RDC depuis 2000⁶⁷, actuellement dans le cadre de la Mission des Nations Unies en RDC (MONUSCO)⁶⁸.

Depuis sa création, la MONUSCO a vu sa capacité d'intervention entravée par un sous-financement chronique et des ressources insuffisantes⁶⁹. Avec seulement 16 316 militaires⁷⁰ couvrant une vaste zone de la RDC et confrontée à l'obsolescence et au manque de matériel, la MONUSCO n'a pas les moyens ni les capacités nécessaires pour remplir son mandat⁷¹. Ces manquements ont fait naître une désillusion dans le pays hôte, qui s'est traduite par une diminution de la coopération avec la MONUSCO⁷².

Le manque de coordination et de coopération avec les acteurs régionaux, en particulier les Communautés économiques régionales (CER) de l'Union africaine, constitue un autre problème majeur pour la MONUSCO. Ces dernières années, plusieurs forces régionales ont également été déployées dans l'est de la RDC aux côtés de la MONUSCO⁷³. Sous



« Nous avons fui la guerre de Mbotse. Il y a eu des menaces, des personnes tuées avec des flèches, mais surtout des violences sexuelles à l'encontre des femmes. À leur dernière incursion, ils ont brûlé notre village. Tout le monde a fui. Voilà neuf mois que nous n'avons reçu aucune aide alimentaire de la part des ONG. » Lubumba, 41 ans, vit sur le site de Kikumbe en RDC. Crédit photo : Arlette Bashizi/Oxfam (2021).

l'égide de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la Force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC-RF) a été stationnée dans l'est de la RDC pendant un an, mais elle est aujourd'hui retirée⁷⁴. Avant même le retrait de l'EAC-RF, le gouvernement congolais avait sollicité le soutien de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), avec un déploiement de la mission de la SADC en RDC (SAMIDRC) dans l'est de la RDC le 8 mai 2023. La CAE et la SADC ont toutes deux sollicité le soutien logistique et opérationnel des Nations Unies pour leurs forces en RDC, mais le financement est loin d'être suffisant pour que l'une de ces missions de maintien de la paix se matérialise.

Avec les différents processus de maintien de la paix concurrents en RDC, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine a indiqué que davantage serait fait si les efforts de maintien de la paix étaient rationalisés et coordonnés⁷⁵. L'appel du CPS évoque également la nécessité d'instaurer un leadership continental dans ces processus⁷⁶. Le rôle de l'UA reste toutefois obscur, ce qui représente une occasion manquée importante pour l'UA de remplir son mandat de maintien de paix et de la sécurité au sein du continent.

3. QUAND, LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES PREND EN OTAGE LA PAIX ET LA SÉCURITÉ MONDIALES

Les conflits entretiennent les inégalités, lesquelles vouent à l'échec toute tentative de résolution des conflits. La création du P5 a ancré les inégalités dans l'architecture de la paix et de la sécurité mondiales en permettant à cinq États de bloquer la volonté du reste du monde de résoudre les conflits.

3.1 LA PROMESSE NON TENUE

Après deux guerres mondiales et l'émergence de l'ère atomique où la guerre a le potentiel d'éradiquer toute vie sur Terre, les États membres des Nations Unies ont conféré de grandes responsabilités au Conseil de sécurité :

'Afin d'assurer l'action rapide et efficace de l'Organisation, ses Membres confèrent au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et reconnaissent qu'en s'acquittant des devoirs que lui impose cette responsabilité le Conseil de sécurité agit en leur nom.'

– Article 24(1) de la Charte des Nations Unies⁷⁷.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Contrairement à l'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil de sécurité a également la capacité de contraindre tous les États membres des Nations Unies par ses décisions⁷⁸.

Or, au cours de la dernière décennie, alors que les besoins humanitaires se sont intensifiés, le Conseil de sécurité des Nations Unies a été marqué par l'inaction.

GRAPHIQUE 5: LES CRISES HUMANITAIRES REÇOIVENT DES NIVEAUX D'ATTENTION POLITIQUE TRÈS DIFFÉRENTS

NOMBRE DE RÉSOLUTIONS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES (ADOPTÉES, SANS VETO) POUR DES CRISES PROLONGÉES, 2014-2023



Source : Résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies⁷⁹.

Le **Graphique 5** montre qu'au cours de la dernière décennie, moins de cinq résolutions ont été adoptées pour 45 % des crises prolongées⁸⁰. Plus de 95 % des résolutions adoptées ne concernent que la moitié seulement des crises prolongées ; reléguant l'autre moitié à l'arrière-plan. Si rien n'atteste qu'un plus grand nombre de résolutions influeraient positivement sur les efforts visant à instaurer la paix, ces chiffres reflètent l'ampleur de la volonté et de l'attention politiques.

Compte tenu de l'ampleur des crises dans le monde, cette inaction est stupéfiante. Dans la pratique, les membres du CSNU disposent de nombreux leviers pour bloquer l'action, comme contrôler l'allocation des fonds, retirer ou menacer de retirer des fonds aux agences des Nations Unies⁸¹ ou retenir les contributions budgétaires accordées aux Nations Unies⁸². Les deux pouvoirs les plus directs utilisés par le P5 sont toutefois le privilège de rédaction et le veto.

3.2 LE PRIVILÈGE DE RÉDACTION

Informel, mais très influent, le « privilège de rédaction » implique un ou plusieurs membres du CSNU qui chapeautent les activités sur une problématique ou une crise, comme l'ébauche et la gestion des négociations sur une issue, ou la prévention de discussions connexes.

La France, le Royaume-Uni et les États-Unis ont rédigé les résolutions pour les deux tiers des crises prolongées au cours de la dernière décennie⁸³ et sont à l'origine de 73 % de l'agenda du Conseil de sécurité des Nations Unies depuis 2003. Cela confère à ces trois États membres un pouvoir étendu sur la manière dont les résolutions sont négociées ou traitées.

Ces trois membres permanents ont utilisé leur privilège de rédaction pour écarter les conflits impliquant leurs alliés de l'agenda du Conseil de sécurité des Nations Unies et pour promouvoir leurs intérêts géopolitiques et néocoloniaux. Par exemple, le Royaume-Uni rédige le dossier pour le Yémen, où il a des intérêts en raison de liens coloniaux historiques et de la volonté stratégique de conserver les voies maritimes⁸⁴. En 2023, le gouvernement du Mali s'est opposé au privilège de rédaction de la France, déclarant que cette dernière était responsable « d'actes d'agression, de violation de l'espace aérien, de subversion et de déstabilisation »⁸⁵.

En théorie, les 10 membres non permanents du CSNU élus pour un mandat de deux ans par l'Assemblée générale (les « E10 ») pourraient jouer un rôle plus important dans l'élaboration de l'agenda du CSNU en tant que rédacteurs. Les résolutions peuvent être présentées par n'importe quel membre, élu ou non. Cela s'est toutefois rarement produit dans la pratique. Le gouvernement qui présente une résolution doit s'assurer que la majorité du Conseil votera en sa faveur et qu'aucun veto ne sera opposé de la part du P5. Cela exige également des ressources considérables avec du personnel qualifié pour rédiger et négocier des résolutions. Ainsi, seuls les pays riches ont la capacité d'investissement suffisante. La qualité de membre permanent lève tous ces obstacles⁸⁶. Cela conforte le pouvoir du P5 qui, avec son privilège de rédaction et de négociation pendant de nombreuses années sur une crise donnée, est mieux placé pour s'assurer que les résolutions soient adoptées. De fait, de nombreuses résolutions ne sont même pas présentées par crainte du veto.

Si le Service du Secrétariat des Nations Unies était mieux financé, il pourrait rédiger des résolutions au nom de l'ensemble des membres, rendant le processus plus équitable.

3.3 LE POUVOIR DU VETO

La Charte des Nations Unies⁸⁷ permet à tout membre du P5 d'opposer son veto à toute action du Conseil de sécurité des Nations Unies. Bien que ce veto avait pour vocation de promouvoir la stabilité, avec des contrôles contre les opérations militaires illégales, il est dans les faits utilisé pour épargner aux membres permanents et à leurs alliés de devoir rendre des comptes, consolidant ainsi les rapports de force inégaux au sein des Nations Unies et dans les contextes de conflit. La Russie et les États-Unis sont à l'origine de 75 % des 88 veto du Conseil de sécurité des Nations Unies depuis 1989 (la France et le Royaume-Uni n'ont pas utilisé leur droit de veto depuis 1989, et 16 des 18 veto opposés par la Chine l'ont été en collaboration avec la Russie)⁸⁸.

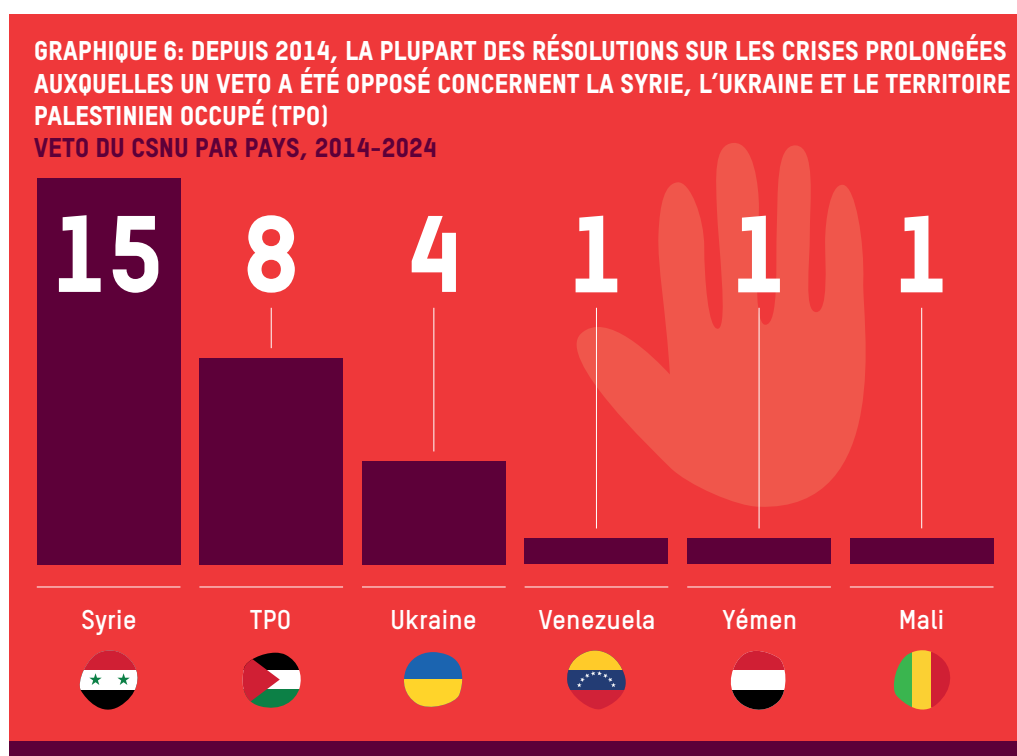
Ces veto ont entravé l'action sur de nombreuses questions depuis la création du Conseil, ancrant l'architecture de paix et de sécurité dans l'inaction. Entre 2014 et 2024, 30 résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies portant sur des crises prolongées ont essuyé un veto de la part d'un ou de plusieurs membres du P5⁸⁹.

Les membres du P5 utilisent leur droit de veto pour protéger leurs propres intérêts. Mais la simple *menace* d'un veto est si prégnante que certains projets de résolution ne sont tout

bonnement pas présentés par crainte d'être rejetés⁹⁰. Par conséquent, de nombreuses initiatives visant à en limiter l'utilisation ont été développées au fil du temps. Le veto figure parmi les sujets les plus fréquemment soulevés dans le cadre des discussions sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité.

Depuis 2014, plus de 90 % des résolutions sur les crises prolongées auxquelles un veto a été opposé concernent seulement trois pays : la Syrie, l'Ukraine et le TPO. En juillet 2023, la Russie a par exemple opposé son veto à une prolongation de neuf mois de l'aide transfrontalière apportée dans le nord de la Syrie, privant 4,1 millions de personnes d'accès à la nourriture, à l'eau et aux médicaments⁹¹. Les États-Unis ont opposé à plusieurs reprises leur veto aux propositions de cessez-le-feu à Gaza ⁹², tout comme aux propositions d'adhésion de la Palestine aux Nations Unies (malgré un vote de l'Assemblée générale de 138 voix pour et de 9 contre)⁹³.

Ces veto ont contribué à enliser les peuples de Palestine et de Syrie dans les conflits en cours et ont accru les besoins humanitaires. La Syrie et le TPO ont tous deux besoin d'une aide humanitaire de très grande ampleur : depuis 2016, la Syrie a reçu plus de 22 milliards de dollars d'aide humanitaire⁹⁴. Le TPO reçoit de l'aide humanitaire presque en continu depuis plus de 60 ans. Il est donc difficile de calculer le total. On estime toutefois que depuis les accords d'Oslo au milieu des années 1990, l'aide humanitaire s'élèverait à quelque 40 milliards de dollars⁹⁵.



Source : pour plus d'informations sur les veto du Conseil de sécurité des Nations Unies, voir la bibliothèque *Dag Hammarskjöld* des Nations Unies (non daté), *UN Security Council Meetings & Outcomes Tables: Veto List*⁹⁶.

GRAPHIQUE 7: LA RUSSIE, LA CHINE ET LES ÉTATS-UNIS ONT OPPOSÉ L'INTÉGRALITÉ DES VETO AU COURS DE LA DERNIÈRE DÉCENNIE



Source : Bibliothèque Dag Hammarskjöld des Nations Unies (non daté), *UN Security Council Meetings and Outcomes Tables: Veto List*⁹⁷.

La Charte des Nations Unies appelle clairement les États membres qui sont parties à un différend à s'abstenir de voter au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies⁹⁸. Cette interdiction figure dans la même disposition que celle conférant le droit de veto aux cinq membres permanents. Or, le P5 utilise son droit de veto pour se prémunir contre toute action du CSNU. Aucun autre État membre ne jouit de ce droit pour servir de juge *de facto* en faveur de sa propre cause. Depuis 2014, la Russie a par exemple opposé à maintes reprises son veto aux efforts visant à contrer son invasion de l'Ukraine, l'annexion illégale de la Crimée, les opérations militaires menées dans l'Est de l'Ukraine et les efforts visant à promouvoir le séparatisme en Géorgie⁹⁹. Dans les années 1980, les États-Unis ont opposé leur veto aux résolutions concernant leurs opérations militaires au Nicaragua, à la Grenade et au Panama¹⁰⁰.

ÉTUDE DE CAS :

LA RUSSIE A BLOQUÉ LES EFFORTS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES VISANT À REMÉDIER À SES VIOLATIONS DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES EN UKRAINE



La crise ukrainienne a connu une escalade spectaculaire en février 2022 lorsque la Russie a lancé une invasion à grande échelle. Il s'agissait alors d'une violation manifeste par l'un des cinq membres permanents de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, qui stipule :

« Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force [...] contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État... »¹⁰¹



Petr Zarovnyi, 53 ans, à l'église St Feodosia de Yatsevo, en Ukraine. Petr, garde de nuit à l'église, a décrit l'attaque et l'occupation de l'église par des soldats russes en février 2022 : « Des chars traversaient [le] cimetière. » Crédit photo : Kieran Doherty/Oxfam (2023).

Cela a entraîné des destructions massives, une catastrophe humanitaire et des turbulences économiques. En février 2024, les Nations Unies estimaient que 14,6 millions de personnes avaient besoin d'aide humanitaire, dont 1,6 million de personnes déplacées à l'intérieur du pays. Cinq millions de personnes se sont réfugiées dans les pays voisins. Au moins 10 000 civil-es ont été tué-es depuis 2022. Même les personnes qui ont pu rester dans leur communauté demeurent extrêmement vulnérables aux violences, avec la destruction d'habitations, d'écoles et d'hôpitaux¹⁰². Les femmes et les autres groupes marginalisés (notamment les Roms, les personnes LGBTQIA+, les personnes âgées et les personnes handicapées) sont dans la plus grande détresse.

Les États-Unis, le Royaume-Uni et la France soutiennent des projets de résolution et des sanctions internationales contre la Russie. La Chine a une position plus ambivalente, s'abstenant souvent lors des votes et appelant au dialogue et à la diplomatie. La Russie a toutefois maintenu son veto malgré l'Article 27(3) de la Charte des Nations Unies, qui stipule que « une partie à un différend s'abstient de voter »¹⁰³.

Les veto répétés de la Russie sur les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies concernant son invasion de l'Ukraine ont rendu vaine toute tentative du Conseil d'intervenir dans le processus de paix. De toute évidence, les veto ne sont pas conformes à la Charte des Nations Unies. Par ailleurs, la Russie viole de nombreux principes en sapant la souveraineté, l'indépendance politique, l'intégrité territoriale et le droit à l'autodétermination de l'Ukraine. Par son veto, la Russie bénéficie d'une quasi-impunité au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies pour les crimes de guerre potentiellement commis, notamment en ciblant des infrastructures civiles, en particulier des infrastructures énergétiques, et en déportant illégalement des enfants¹⁰⁴.

La réponse humanitaire a été relativement bien financée. En 2023, les bailleurs ont couvert 73 % des besoins en aide humanitaire en Ukraine, contre une moyenne mondiale de 43 % pour toutes les crises (Section 2.2)¹⁰⁵. Cela met en lumière à la fois les conséquences concrètes de la tendance des principaux pays donateurs humanitaires

à orienter leur financement à destination des pays en crise en fonction de leurs préférences nationales, et les conséquences persistantes du dysfonctionnement du Conseil de sécurité des Nations Unies¹⁰⁶. En outre, un certain nombre de facteurs entravent l'efficacité de l'aide humanitaire au niveau local. La géopolitique en temps de guerre, combinée à l'absence de structure internationale neutre pour la médiation des négociations, en particulier avec la Russie, a un impact significatif sur l'aide humanitaire dont disposent les communautés touchées en Russie et dans les zones sous occupation russe. Cette situation, conjuguée au refus systématique par la Russie de l'entrée de l'aide humanitaire dans les zones qu'elle contrôle en territoire ukrainien, a empêché quasiment toute fourniture viable ou durable d'une aide humanitaire essentielle dans ces zones¹⁰⁷. On dispose en réalité de très peu d'informations ou de preuves sur les besoins humanitaires de ces communautés. La situation des droits humanitaires suscite néanmoins de vives inquiétudes. En outre, les lois et politiques ukrainiennes sur les activités menées dans les territoires occupés par la Russie sont autant d'obstacles de taille à l'accès humanitaire, en particulier pour les acteurs locaux qui gèrent la réponse humanitaire dans ces zones.

L'invasion de l'Ukraine est un exemple frappant de la nécessité urgente de réformer le Conseil de sécurité des Nations Unies. Cet organe a été mandaté par l'ensemble des membres des Nations Unies pour préserver la paix et la sécurité. Or, l'un de ses cinq membres permanents a directement violé la Charte et le reste du CSNU s'est montré impuissant à l'en empêcher¹⁰⁸.

3.4 LE POUVOIR D'UNE MINORITÉ CONTRE LA VOLONTÉ DE LA MAJORITÉ

L'Article 24(1) de la Charte dispose que les membres confèrent des pouvoirs au Conseil de sécurité des Nations Unies afin que « le Conseil de sécurité [agisse] en leur nom »¹⁰⁹. Dans la pratique, la redevabilité à l'égard de l'ensemble des États membres est inexistante, car les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies défendent leurs intérêts nationaux. Un ou plusieurs des cinq membres permanents ont déjà opposé leur veto à des résolutions pourtant adoptées à une écrasante majorité par l'Assemblée générale des Nations Unies, au sein de laquelle chaque État membre dispose d'un vote égal, ce qui atteste de rapports de force inégaux entre les membres du P5 et les 188 autres États membres des Nations Unies.

ENCADRÉ 3 : PROMOUVOIR LA RÉFORME DES NATIONS UNIES LORS DU SOMMET DE L'AVENIR

De nombreuses propositions de réforme ont été faites au cours des dernières décennies dans le but de rendre le Conseil de sécurité des Nations Unies plus représentatif, inclusif, transparent, efficace, démocratique et redevable, notamment le processus de négociations intergouvernementales (NIG) de l'Assemblée générale des Nations Unies relatif à la réforme du Conseil de sécurité¹¹⁰. Alors que la réforme du Conseil de sécurité est une priorité pour le Sommet de l'avenir, les projets de Pacte pour l'avenir n'y font nullement référence et il faudra pour cela attendre les conclusions des négociations intergouvernementales.

Toutefois, toutes les réformes significatives du Conseil de sécurité nécessitent une révision de la Charte des Nations Unies. Les dirigeant·es du monde entier devraient profiter du Sommet de l'avenir pour lancer un appel à une conférence générale chargée de réviser la Charte des Nations Unies, dans le cadre de l'Article 109, ce qui pourrait permettre la revitalisation tant attendue du Conseil de sécurité.

Par exemple, au cours de la dernière décennie, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté au moins 77 résolutions soutenant l'autodétermination palestinienne et les droits humains, et approuvé depuis 2016 au moins 18 résolutions appelant à la fin de l'agression militaire russe en Ukraine. Depuis 2011, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé au moins 18 résolutions condamnant les attaques du gouvernement syrien contre sa population¹¹¹. Certaines de ces résolutions étaient soutenues par plus de 70 % des États membres, mais contrairement aux résolutions clés du Conseil de sécurité, celles de l'Assemblée générale des Nations Unies ne sont pas juridiquement contraignantes. Ces votes montrent clairement que le CSNU a failli à son mandat, qui est d'agir au nom des États, et risque de délégitimer le mandat fondamental des Nations Unies d'agir collectivement pour « prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix », comme l'exige l'Article 1 de la Charte¹¹².

ÉTUDE DE CAS :

UN MEMBRE DU P5 A À LUI SEUL PLUS DE POUVOIR QUE LA MAJORITÉ DES ÉTATS MEMBRES DES NATIONS UNIES : DE L'INCAPACITÉ DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES À ASSURER LA PAIX DANS LE TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ



Le Conseil de sécurité des Nations Unies est impliqué depuis plus de 50 ans dans le conflit israélo-palestinien, mais cet exemple illustre de manière révoltante comment l'incapacité à instaurer la paix a entraîné des décennies de crise humanitaire et des coûts exorbitants. Lorsque l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA) a été créé en 1950, il y avait 750 000 réfugié·es palestinien·nes¹¹³. En 2024, on en dénombre 5,9 millions¹¹⁴.

Certains intérêts géopolitiques ont à maintes reprises entravé la réalisation d'un consensus. Les États-Unis, en particulier, ont fréquemment exercé leur droit de veto pour bloquer des résolutions perçues comme défavorables à Israël. Les positions des autres membres permanents ont pu évoluer, mais la Russie, la Chine, le Royaume-Uni et la France soutiennent généralement une solution à deux États et s'opposent à l'expansion des colonies israéliennes. Les divisions entre les pays du P5 ont mis à coup d'arrêt à l'application des résolutions pourtant adoptées avec succès et compliquent la recherche de solutions efficaces et durables au conflit.

Des organisations de défense des droits humains, des universitaires et des États membres critiquent fortement l'approche du CSNU en matière de négociations de paix, car elle n'est pas à même de remédier à la dynamique du pouvoir et aux injustices structurelles¹¹⁵. Cela est particulièrement vrai parmi les membres de l'Assemblée générale des Nations Unies, dont les schémas de vote et les déclarations témoignent clairement d'un mécontentement vis-à-vis des réponses tardives¹¹⁶ et des veto du CSNU.



Duaa Abu Sabha cuisine dans sa tente à Al Mawasi, une zone du gouvernorat de Khan Younès dans le Territoire palestinien occupé, pendant que son mari joue avec leurs enfants. Crédit photo : Alef Multimedia/Oxfam (2024).

L'impasse politique dans laquelle se trouve le CSNU pour remplir son mandat (instaurer la paix) coûte des milliers de vies humaines et des milliards de dollars en aide. Plus de deux millions de personnes (96 % de la population de la bande de Gaza) sont aujourd'hui confrontées à une insécurité alimentaire aiguë. Alors que l'ensemble du territoire est classé dans la catégorie « urgence » (phase 4 du cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, ou phase 4 de l'IPC), plus de 495 000 personnes (22 %) sont confrontées à des niveaux catastrophiques d'insécurité alimentaire aiguë (phase 5 de l'IPC). La situation est plus alarmante dans le nord de Gaza, où environ 300 000 personnes sont piégées à l'heure où nous écrivons ces lignes¹¹⁷. L'aide humanitaire ne saurait résoudre cette crise. Seules la justice et la paix le peuvent. Cela relève de la responsabilité des membres du Conseil de sécurité.

Afin de promouvoir une application plus cohérente du droit international, il se développe une dynamique visant à transformer les institutions dont l'efficacité a été compromise par le P5. Par exemple, l'Afrique du Sud a cherché à faire évoluer le débat sur la redevabilité et l'impunité¹¹⁸ en portant une affaire historique devant la Cour internationale de Justice (CIJ) pour des allégations de génocide commis par Israël à Gaza¹¹⁹. En engageant cette affaire contre Israël, l'Afrique du Sud a souligné la nécessité pour tous les États d'utiliser les mécanismes juridiques internationaux existants pour traiter et prévenir les atrocités, mettant ainsi en cause le *statu quo* d'impunité dont jouissent les États puissants, en particulier à la lumière de l'inaction continue du CSNU. Cette initiative a non seulement braqué les projecteurs sur la situation désespérée des Palestiniens, mais aussi souligné le rôle des pays du Sud pour demander des comptes aux pays du Nord sur leur inaction en vertu du droit international.

Le CSNU doit saisir l'occasion du Sommet de l'avenir pour opérer des changements institutionnels transformateurs. Pour qu'il puisse s'acquitter de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, il est temps qu'il abandonne les luttes de pouvoir d'un autre âge et cesse de maintenir des millions de personnes enfermées dans une lutte pour survivre.

4. LES PAYS DU P5 : PROMOTEURS DE PAIX OU VECTEURS DE CONFLITS ?

L'architecture de la paix et de la sécurité des Nations Unies porte en elle une véritable contradiction. Alors que les gouvernements des cinq membres permanents ont une responsabilité particulière au sein du système des Nations Unies pour assurer la paix et la sécurité dans le monde, les preuves disponibles suggèrent qu'ils fournissent davantage de ressources sous forme d'aide militaire que sous forme d'aide humanitaire. L'assistance en matière de sécurité peut soutenir des mesures de légitime défense conformes à la Charte des Nations Unies¹²⁰, mais elle contribue trop souvent à alimenter et à perpétuer les conflits que le CSNU échoue à prévenir et à résoudre. On peut notamment le constater avec la concurrence que se livrent les pays du P5 sur les questions de sécurité en Afrique de l'Ouest, qui est devenue moins pacifique et moins stable ces dernières années¹²¹.

Il est difficile d'obtenir des données exhaustives et fiables sur l'aide militaire, mais il existe de bonnes informations sur l'aide américaine en matière de sécurité. Celles-ci révèlent qu'en 2019, les États-Unis ont fourni trois fois plus d'aide en matière de sécurité que d'aide humanitaire, avec 18,8 milliards de dollars contre 6 milliards de dollars¹²². La Chine s'est engagée à verser 20 millions de dollars par an en dons d'aide militaire dans les pays d'Afrique sur la période 2015-2017¹²³, alors que son aide humanitaire mondiale en 2016 s'élevait à moins de 21 millions de dollars¹²⁴.

Par le biais de cette aide, les contribuables des états du P5 se retrouvent ainsi bien souvent à financer la violence qui sape le système de paix et de sécurité des Nations Unies. Dans le même temps, des millions de personnes dans des pays en proie à des crises prolongées ne reçoivent pas l'aide humanitaire dont elles ont besoin, et la violence persiste.

Il existe des données beaucoup plus complètes sur le rôle dominant du P5 dans le commerce mondial légal des armements (qui inclut une part d'aide en matière de sécurité). Ce commerce peut également contribuer à la violence et aux conflits¹²⁵. Il y a plus de 15 ans, Oxfam relevait que 95 % des armes les plus utilisées dans les conflits en Afrique provenaient de l'extérieur du continent, notamment de pays du P5¹²⁶. Les pays du P5 ont vendu des armes lourdes à 22 des 23 pays en crise prolongée au cours des dix dernières années, la seule exception étant Haïti¹²⁷.

Au total, les exportations d'armes des cinq membres permanents (comprenant à la fois l'assistance militaire et les ventes commerciales) ont représenté 73,5 % des transferts mondiaux d'armes entre 2019 et 2023. Pour 2021 (dernière année pour laquelle des données sont disponibles), ces exportations s'élèvent à 93,35 milliards de dollars sur

un total de 127 milliards de dollars de ventes d'armes¹²⁸. Au cours de cette période, les États-Unis se sont classés au premier rang, avec 42 % du total des ventes mondiales¹²⁹. La Chine était le plus grand exportateur vers l'Afrique subsaharienne. Les principaux exportateurs vers le Moyen-Orient étaient les États-Unis (avec 52 % du marché moyen-oriental) et la France (avec 12 %). Les armes vendues à cette région se retrouvent dans les conflits à Gaza, au Liban et au Yémen¹³⁰. Les pays du P5 abritent également 23 des 25 principales entreprises productrices d'armes et de services militaires en termes de revenus. Les cinq premières sont toutes basées aux États-Unis¹³¹.

Non seulement les gouvernements du P5 ont à maintes reprises échoué à agir pour éviter les conflits, mais beaucoup ont même tiré profit des guerres en vendant directement des armes aux belligérants malgré les violations du droit international humanitaire et les souffrances humaines en résultant. Par exemple, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni ont continué à vendre des armes à Israël malgré l'arrêt de la CIJ statuant qu'il existait un risque de violation des droits des Palestiniens à Gaza en vertu de la Convention sur le génocide¹³².

On déplore une grande incohérence dans les politiques des états du P5. Ces dernières servent des finalités contraires au lieu de se renforcer mutuellement¹³³. La fourniture d'aide militaire et la promotion des ventes d'armes par les membres du P5 ne sont souvent pas conformes aux efforts que ces pays déploient pour s'acquitter de leur responsabilité en matière de maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

ENCADRÉ 4 : LE TRAITÉ SUR LE COMMERCE DES ARMES

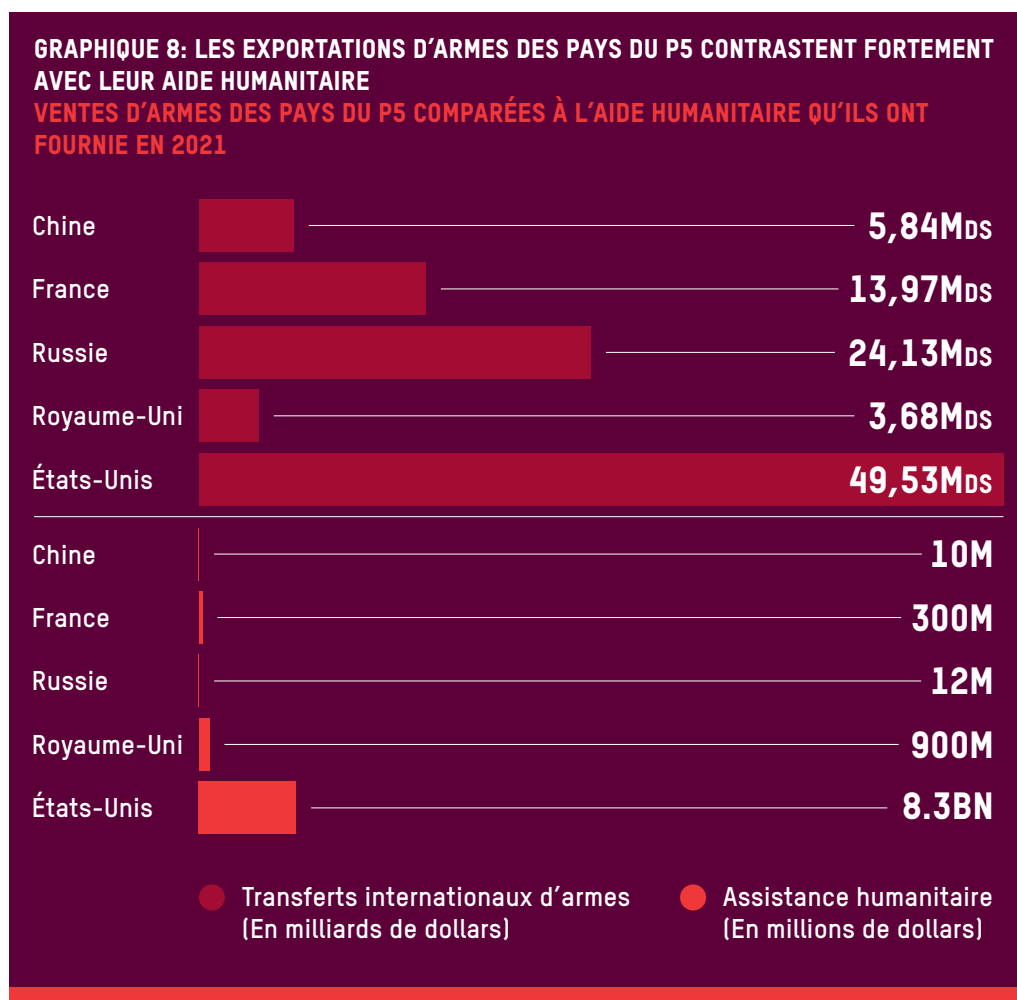
Les États puissants peuvent choisir de *ne pas* tirer profit des souffrances liées aux conflits. Le Traité sur le commerce des armes (TCA) de 2014¹³⁴ établit une norme internationale visant à empêcher que les transferts d'armes soient utilisés pour commettre de graves violations du droit international humanitaire et du droit international en matière de droits humains, ou d'autres crimes internationaux. En établissant de telles normes et en essayant de faire passer l'humain avant le profit, le TCA poursuit plusieurs objectifs : garantir que les transferts d'armes sont effectués de manière responsable et éthique ; renforcer la sécurité et la stabilité mondiales ; promouvoir l'action responsable et la transparence ; et soutenir des objectifs plus larges en matière de sécurité humaine tels que la réduction de la pauvreté et l'amélioration des soins de santé.

Les États-Unis ont signé le TCA mais ne l'ont pas ratifié ; la Russie ne l'a ni signé ni ratifié. Ces États devraient ratifier le traité et y adhérer immédiatement. Ceux qui sont déjà parties au Traité¹³⁵ (la Chine, la France et le Royaume-Uni) doivent le mettre en œuvre avec fermeté pour protéger les populations civiles en situation de conflit. Selon la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité a le devoir de « maintenir la paix et la sécurité internationales », de sorte qu'aucun membre du CSNU ne devrait transférer des armes en violation de ce devoir.

4.1 UN FINANCEMENT HUMANITAIRE LIMITÉ PAR LES MEMBRES PERMANENTS

Les contributions des gouvernements du P5 pour répondre aux besoins humanitaires croissants résultant de conflits qu'ils n'ont pas réussi à résoudre jettent une lumière crue sur leurs priorités (**Graphique 8**). Sur la période 2019-2023, les États-Unis ont systématiquement fourni la plus grande part de l'aide de tous les bailleurs (sans pour autant jamais atteindre l'objectif fixé en 1970 par les Nations Unies de consacrer 0,7 % du revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement (APD))¹³⁶. Les autres membres permanents sont largement à la traîne.

En 2021, alors que le P5 a vendu plus de 90 milliards de dollars d'armes, il n'a fourni au total qu'environ 14 milliards de dollars d'aide humanitaire¹³⁷. Le Royaume-Uni a réduit ses contributions à l'aide, le gouvernement revenant sur son engagement vis-à-vis de l'objectif de 0,7 % du RNB¹³⁸. La France ne figure même pas parmi les dix principaux bailleurs et n'a jamais respecté son engagement de 0,7 % ; la Russie et la Chine ont fourni des contributions si modestes qu'elles sont à peine mesurables.



Source : Pour les transferts d'armes, SIPRI ; pour l'aide humanitaire, FTS du Bureau OCHA des Nations Unies¹³⁹.

5. RECOMMANDATIONS DE RÉFORME

'...les dirigeants des cinq grands ont été extrêmement clairs sur la question : le choix était entre adopter la Charte avec veto ou aucune Charte du tout.'

– Francis O. Wilcox, diplomate américain¹⁴⁰.

Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ont pris en otage les institutions de paix et de sécurité des Nations Unies, d'une part avec le « hard power » des droits de veto et d'autre part avec le « soft power » du choix des priorités et des montants alloués. Et il en est ainsi depuis 80 ans. Cela perpétue les crises au lieu de sauvegarder la paix et la stabilité. Rien qu'au cours de la dernière décennie, le nombre de personnes dans le besoin dans 23 crises prolongées a presque triplé.

De nombreuses réformes ont été proposées depuis la signature de la Charte des Nations Unies en 1945, notamment dans le cadre du processus de négociations intergouvernementales (NIG) de l'Assemblée générale des Nations Unies relatif à la réforme du Conseil de sécurité¹⁴¹. Ces propositions appellent notamment à :

- accroître le nombre de membres du Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- créer une composition plus équilibrée qui alloue davantage de sièges aux régions et pays sous-représentés et non représentés ;
- demander des comptes aux cinq membres permanents opposant leur veto à l'Assemblée générale des Nations unies ; et
- abolir complètement le droit de veto¹⁴².

Pour que le système fonctionne pour des millions de personnes aujourd'hui et pour les générations futures, il convient de repenser les Nations Unies pour en faire une organisation plus juste, à la hauteur des principes d'égalité et de dignité pour toutes et tous et fidèle à la mission fixée dans la Charte des Nations Unies.

À l'approche du Sommet de l'avenir des Nations Unies, Oxfam exhorte les dirigeant-es des états membres des Nations Unies à prendre des décisions audacieuses pour réinventer un système mondial de paix et de sécurité adapté aux enjeux actuels. Voici nos recommandations :

1. Rendre le Conseil de sécurité des Nations Unies plus équitable et plus inclusif

- **Abolir le droit de veto.** Aucun gouvernement ne devrait détenir le pouvoir de bloquer les avancées en faveur de la paix et de la stabilité en opposant son veto. Pour commencer, les membres du P5 doivent s'abstenir d'exercer leur veto sur les questions relatives aux crimes de guerre, aux crimes contre l'humanité, aux génocides et autres violations graves des droits humains. La règle interdisant aux cinq membres permanents de prendre part à des votes sur des questions auxquelles ils sont parties (Article 27(3) de la Charte des Nations Unies¹⁴³) doit être respectée.
- **Augmenter le nombre de membres.** La composition actuelle du Conseil de sécurité des Nations Unies ne reflète pas toutes les régions et tous les pays. Par souci d'équité, il faudrait élargir la composition afin d'améliorer la représentation des régions et des pays sous-représentés et non représentés.
- **Réformer la tradition du « privilège de rédaction ».** La capacité de rédiger des résolutions sur tous les dossiers nationaux devrait être accrue et professionnalisée au sein du Service du Secrétariat des Nations Unies, plutôt que d'être réservée aux diplomates de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis. D'ici-là, il conviendrait d'encourager la co-rédaction entre les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies, et cela devrait devenir la norme.
- **Évaluer l'impact humanitaire du veto.** Mener, avec le soutien du Conseil de sécurité des Nations Unies ou de l'Assemblée générale des Nations Unies, un examen des incidences humanitaires de l'exercice du droit de veto par le Conseil de sécurité des Nations Unies, en s'appuyant sur le présent rapport et d'autres analyses pertinentes, en tirant des enseignements communs et en suivant un programme de réforme.
- **Exploiter tout le potentiel du Sommet de l'avenir.** Nous avons conscience que certains des changements ci-dessus pour mettre fin aux impacts humanitaires insoutenables et néfastes actuels du droit de veto au Conseil de sécurité des Nations Unies nécessitent une réforme de la Charte des Nations Unies, qui devra être avalisée par le Conseil de sécurité des Nations Unies¹⁴⁴. Les dirigeant-es du monde entier devraient profiter du Sommet de l'avenir pour lancer un appel à une conférence générale chargée de réviser la Charte des Nations Unies, dans le cadre de l'Article 109¹⁴⁵. Cela pourrait permettre la revitalisation tant attendue du Conseil de sécurité, un financement plus prévisible, ainsi que des mécanismes d'application des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies plus solides. À terme, cela devrait également renforcer le rôle de la société civile et des citoyen-nes du monde dans la prise de décisions internationales.

2. Bâtir un système de financement humanitaire qui ne laisse personne de côté

- **Rendre obligatoire le financement humanitaire.** Tous les membres des Nations Unies devraient faire l'objet d'une évaluation obligatoire de leurs capacités à financer l'aide humanitaire. Cela devrait se faire au moyen d'un mécanisme analogue à celui utilisé pour évaluer les contributions et les fonds destinés aux opérations de maintien



Leonie, 52 ans, sert de l'eau à l'un de ses petits-enfants sur le site de Cesacoba, près de Bangassou, en République centrafricaine, le 3 mars 2021. Crédit photo : Adrienne Surprenant/Oxfam (2021).

de la paix. Une grande partie de ces ressources devrait être mise à la disposition des organisations locales de la société civile, en particulier celles dirigées par des femmes, par le biais de mécanismes de financement simplifiés. En attendant, les pays doivent respecter l'objectif de 0,7 % de leur RNB consacré à l'APD.

3. Arrêter de tirer parti des conflits

- **Ratifier et adhérer au Traité sur le commerce des armes.** Les gouvernements qui l'ont déjà ratifié devraient veiller à s'y conformer pleinement.
- Ne pas transférer d'armes lorsqu'il existe un risque prépondérant qu'elles soient utilisées pour commettre de graves violations du droit international humanitaire.
- **Respecter et faire respecter le droit international humanitaire** et toutes les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies visant à protéger les populations civiles. L'impunité systématique en cas de violations du droit international humanitaire contribue à une érosion générale de la confiance dans les institutions des Nations Unies et l'état de droit.

Cela fait trop longtemps que les systèmes censés contribuer à la paix et à la stabilité et fournir une assistance échouent à soutenir les personnes en situation de crise prolongée. Nous devons faire davantage les un-es pour les autres et pour les générations futures confrontées à des conflits et à des crises humanitaires. Il est possible de rendre le Conseil de sécurité des Nations Unies plus féministe, plus décolonial et plus égalitaire : les réformes simples décrites dans ce rapport sont des étapes cruciales pour y parvenir. Le P5 doit s'attacher à faire en sorte que l'action humanitaire soit efficace et fondée sur des principes, et à ce qu'elle allège les souffrances des personnes touchées par des conflits. En fin de compte, le P5 doit représenter l'humanité.

NOTES DE FIN

- 1 Dans ces rapports annuels, publiés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA), 23 pays ont été mentionnés pendant au moins cinq années consécutives au cours de la dernière décennie. Ces pays sont confrontés à des crises prolongées, selon la définition de Development Initiatives. OCHA, *Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2024*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://humanitarianaction.info/> ; et <https://www.unocha.org/publications/report/world/global-humanitarian-overview-2024-enarfr>
- 2 FSIN (2024), *2024 Global Report on Food Crises: Joint analysis for better decisions*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.fsinplatform.org/sites/default/files/resources/files/GRFC2024-full.pdf>
- 3 Pour les données sur les appels de fonds en 2014 et 2023, voir Service de suivi financier (FTS) du bureau OCHA des Nations Unies (non daté), *Historical Coverage of Coordinated Plans: Humanitarian aid contributions 2023*. Dernière visite le 20 juillet 2024. <https://fts.unocha.org/home/2023/plans>
- 4 Pour plus d'informations sur les veto du Conseil de sécurité de l'ONU, voir Bibliothèque Dag-Hammarskjöld de l'ONU (non daté), Tableaux des séances du Conseil de sécurité de l'ONU et issues des délibérations : Liste des vétos. Dernière visite le 20 juillet 2024. <https://research.un.org/fr/docs/sc/quick>
- 5 Calculs d'Oxfam basés sur les données de l'ONU. Pour 2024, voir Conseil de sécurité de l'ONU. *Résolutions adoptées par le Conseil de sécurité en 2024*. Dernière visite le 12 septembre 2024. <https://main.un.org/securitycouncil/fr/content/r%C3%A9solutions-adopt%C3%A9es-par-le-conseil-de-s%C3%A9curit%C3%A9-en-2024>. Pour 2015-2023, voir le moteur de recherche des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU. Dernière visite le 22 août 2024. <http://unscr.com/>
- 6 Ibid.
- 7 OCHA, (2022), *Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2023*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.unocha.org/publications/report/world/global-humanitarian-overview-2023-enaresfr>
- 8 SIPRI. (2024), *SIPRI Yearbook 2024, Armaments, Disarmament and International Security* (p.11). Dernière visite le 20 juillet 2024. https://www.sipri.org/sites/default/files/2024-06/yb24_summary_en_2_1.pdf ; Service de suivi financier du bureau OCHA des Nations unies. (2024), *Total Reported Funding 2021*. Dernière visite le 28 août 2024. https://fts.unocha.org/global-funding/donors/2021?order=total_funding&sort=desc
- 9 P.D. Wezeman, K. Djokic, M. George, Z. Hussain et S.T. Wezeman. (2024), *Trends in International Arms Transfers, 2023*. Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI). Dernière visite le 22 août 2024. https://www.sipri.org/sites/default/files/2024-03/fs_2403_at_2023.pdf
- 10 X. Liang, L. Scarazzato, L. Béraud-Sudreau, N. Tian, D. Lopes da Silva, Y. Choi et E.K. Sild (2023), *The SIPRI top 100 arms-producing and military services companies, 2022*. SIPRI. Dernière visite le 28 août 2024. https://www.sipri.org/sites/default/files/2023-11/fs_2312_top_100_2022.pdf
- 11 Sommet de l'avenir (2024). Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.un.org/fr/summit-of-the-future>
- 12 Nations Unies *Traité sur le commerce des armes*. Dernière visite le 28 août 2024. <https://thearmstradetreaty.org/hyper-images/file/Traitesurlecommercedesarmes/Traitesurlecommercedesarmes.pdf?templated=137262>
- 13 Nations Unies (1945), *Charte des Nations Unies, Chapitre V : Conseil de sécurité*. Article 24(1). <https://www.un.org/fr/about-us/un-charter/chapter-5>
- 14 Nations Unies (1945), *Charte des Nations Unies, Préambule*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.un.org/fr/about-us/un-charter/preamble>
- 15 Nations Unies (1945), *Charte des Nations Unies, Chapitre V : Conseil de sécurité*. Article 25. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.un.org/fr/about-us/un-charter/chapter-5>

- 16 Chine n'avait pas de colonies en 1945.
- 17 P. D. Wezeman, K. Djokic, M. George, Z. Hussain et S. T. Wezeman (2024), *Trends in International Arms Transfers, 2023*. SIPRI. https://www.sipri.org/sites/default/files/2024-03/fs_2403_at_2023.pdf
- 18 Sommet de l'avenir (2024), Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.un.org/fr/summit-of-the-future>
- 19 Bureau de la coordination des affaires humanitaires OCHA des Nations Unies (2023), *Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2024*. Dernière visite le 11 décembre 2023. https://www.unocha.org/attachments/e709f54b-c465-48db-9a17-efc08a48847e/GHO-2024-Abridged-FR_final.pdf
- 20 L'éventail des points à traiter est énorme, qu'il s'agisse de changer la composition du Conseil de sécurité des Nations Unies pour le rendre plus représentatif ou de faire davantage participer la société civile. Ces points pourraient faire l'objet de publications ultérieures, mais le présent document se concentre sur les questions fondamentales du veto et du privilège de rédaction des cinq membres permanents.
- 21 Nations Unies (2024), *Sommet de l'avenir*, op cit.
- 22 Oxfam (non daté), *Oxfam GB's Decolonial Partnerships Strategy in Summary*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.oxfam.org.uk/documents/777/A4-Summary-Oxfam-GB-Decolonial-Partnerships-Strategy.pdf>
- 23 A. Urquhart et al. (2023), *Global Humanitarian Assistance Report 2023*. Development Initiatives. Dernière visite le 22 août 2024. https://devinit-prod-static.ams3.cdn.digitaloceanspaces.com/media/documents/GHA2023_Digital_v9.pdf. Il convient de préciser que toutes les personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire dans ces pays ne sont pas nécessairement touchées par les conflits. Les conditions météorologiques extrêmes et les crises économiques alimentent également les besoins humanitaires. Voir aussi : Food Security Information Network (FSIN) (2024), *2024 Global Report on Food Crises: Joint analysis for better decisions*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.fsinplatform.org/sites/default/files/resources/files/GR-FC2024-full.pdf>;
- Bureau OCHA des Nations Unies (2023), *Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2024*. Dernière visite le 11 décembre 2023. https://www.unocha.org/attachments/e709f54b-c465-48db-9a17-efc08a48847e/GHO-2024-Abridged-FR_final.pdf
- Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2024), *Migration et déplacements forcés*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.migrationdataportal.org/fr/themes/migration-et-deplacements-forces>
- 24 Armed Conflict Location and Event Data (ACLED) (2024), *ACLED Conflict Index, January 2024*. <https://acleddata.com/conflict-index/index-january-2024/>. Le projet ACLED observe une augmentation de 12 % entre 2022 et 2023 selon les quatre indicateurs suivants : *bilan en pertes humaines, danger pour la population civile, diffusion géographique et fragmentation des groupes armés*.
- 25 Dans l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale du Bureau OCHA des Nations Unies, 23 pays ont été répertoriés pendant au moins cinq années consécutives au cours de la dernière décennie. Ils peuvent donc être considérés comme ayant connu une crise prolongée. Voir la note méthodologique pour les définitions et les calculs.
- 26 Selon les calculs d'Oxfam, plus de 1,1 million de personnes ont perdu la vie entre 2014 et 2023 dans le contexte des 23 crises prolongées dans les pays énumérés au Tableau 1 qui s'appuie sur le programme UCDP Battle-Related Deaths Dataset version 24.1 (cet ensemble de données de contient aucune entrée pour Haïti ou le Venezuela). Dernière visite le 6 août 2024. <https://ucdp.uu.se/downloads/index.html#battlerelated>
- 27 Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) (1999), *Résolution 1265 (1999)*. https://digital-library.un.org/record/285718/files/S_RES_1265%281999%29-FR.pdf
- 28 CSNU (2000), *Résolution 1325*. Dernière visite le 22 août 2024. https://digitallibrary.un.org/record/426075/files/S_RES_1325%282000%29-FR.pdf

- 29 CSNU (2018), *Résolution 2417*. Dernière visite le 22 août 2024. https://digitallibrary.un.org/record/1627380/files/S_RES_2417_%282018%29-FR.pdf
- 30 CSNU (2019), *Résolution 2475*. Dernière visite le 22 août 2024. https://digitallibrary.un.org/record/3810148/files/S_RES_2475_%282019%29-FR.pdf
- 31 CSNU (2024), *Résolution 2730*. Dernière visite le 22 août 2024. https://digitallibrary.un.org/record/4049572/files/S_RES_2730_%282024%29-FR.pdf
- 32 Calculs basés sur les rapports Aperçu de la situation humanitaire mondiale du Bureau OCHA des Nations Unies. 23 pays ont été répertoriés pendant au moins cinq années consécutives dans le rapport annuel Aperçu de la situation humanitaire mondiale publié par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) des Nations Unies au cours de la dernière décennie. Ils peuvent donc être considérés comme ayant connu une crise prolongée. Bureau OCHA des Nations Unies, *Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2024*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://humanitarianaction.info/> Voir également Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2018. https://www.unocha.org/attachments/e709f54b-c465-48db-9a17-efc08a48847e/GHO-2024-Abridged-FR_final.pdf.
- 33 FSIN (2024), *2024 Global Report on Food Crises: Joint analysis for better decisions*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.fsinplatform.org/sites/default/files/resources/files/GR-FC2024-full.pdf>
- 34 OIM (2024), *Migration et déplacements forcés*. Dernière visite le 2 août 2024. <https://www.migrationdataportal.org/fr/themes/migration-et-deplacements-forces>.
- 35 Bureau OCHA des Nations Unies (2014), *Global Humanitarian Overview 2015*. Dernière visite le 19 juillet 2024. <https://reliefweb.int/report/world/global-humanitarian-overview-2015> ; Bureau OCHA des Nations Unies (2015), *Global Humanitarian Overview 2016*. Dernière visite le 19 juillet 2024. <https://reliefweb.int/report/world/global-humanitarian-overview-2016-enar> ; Bureau OCHA des Nations Unies (2016), *Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2017*. Dernière visite le 19 juillet 2024. https://reliefweb.int/attachments/6d039160-fc93-374a-9d10-0898f6b4d1a2/GHO_2017_French_Digital.pdf ; Bureau OCHA des Nations Unies (2017), *Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2018*. Dernière visite le 19 juillet 2024. https://reliefweb.int/attachments/856bc0de-6763-3cb9-96e7-97136eb857ad/GHO_2018-16012018-FR.pdf ; Bureau OCHA des Nations Unies (2018), *Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2019*. Dernière visite le 19 juillet 2024. <https://reliefweb.int/attachments/6acbcd08-eb79-31a9-9d92-86bd7415ad7d/GHO-2019-Web-12022019-FR.pdf> ; Bureau OCHA des Nations Unies (2019), *Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2020*. Dernière visite le 19 juillet 2024. <https://reliefweb.int/attachments/0488a-da1-46cc-3a7b-b10b-e7aeda95a189/GHO-2020-FR-Web.pdf> ; Bureau OCHA des Nations Unies (2020), *Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2021*. Dernière visite le 19 juillet 2024. <https://reliefweb.int/attachments/d397cb96-4833-3590-a33d-7ec681dfe778/GHO-2021-Abridged-FR.pdf> ; Bureau OCHA des Nations Unies (2021), *Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2022*. Dernière visite le 19 juillet 2024. <https://reliefweb.int/report/world/aper-u-humanitaire-mondial-2022-version-abr-g-e> ; Bureau OCHA des Nations Unies (2022), *Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2023*. Dernière visite le 19 juillet 2024. <https://reliefweb.int/attachments/a1ebeffc-564e-440e-8906-59255b4a80e8/Global%20Humanitarian%20overview%202023%20%28Abridged%20Report%29%20%5BFR%5D.pdf> ; Bureau OCHA des Nations Unies (2023), *Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2024*. Dernière visite le 19 juillet 2024. https://www.unocha.org/attachments/e709f54b-c465-48db-9a17-efc08a48847e/GHO-2024-Abridged-FR_final.pdf

- 36 Nations Unies et Banque mondiale (2018), *Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict (Chemins pour la paix : Approches inclusives pour la prévention des conflits violents)*. Banque mondiale, 130. Dernière visite le 22 août 2024. <https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/e5a72639-4925-5247-9c8b-2152d4963aca/content>. Voir également *ibid.*, 111 : « Les inégalités horizontales portent sur les différences en matière d'accès et d'opportunités entre des groupes culturellement définis (ou construits) en fonction de critères d'identité comme la région, l'origine ethnique et la religion. »
- 37 R. C. Alonso (2018), *Captured Democracy*. Oxfam International. Dernière visite le 22 août 2024. <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620600/rr-captured-democracies-161118-summ-en.pdf>
- 38 HCR (non daté), *Gender Dimensions of Forced Displacement*. HCR et la Banque mondiale. <https://www.unhcr.org/us/media/gender-dimensions-forced-displacement-gdfd-research-program>
- 39 Bureau OCHA des Nations Unies (2021), *Aperçu humanitaire mondial 2021*. <https://2021.gho.unocha.org/fr/>
- 40 US Agency for International Development/EducationLinks (2024), *Education in Crisis and Conflict*. <https://www.edu-links.org/topics/education-crisis-and-conflict#:~:text=During%20major%20conflicts%20and%20crises,in%20the%20midst%20of%20chaos>
- 41 Bureau OCHA des Nations Unies (2021), *Aperçu humanitaire mondial 2021*, op cit.
- 42 Global Protection Cluster (2024), *Global Protection Update: Forced Returns and Relocations, April 2024*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.globalprotectioncluster.org>
- 43 UNICEF (non daté), *Gender-based violence in emergencies*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.unicef.org/protection/gender-based-violence-in-emergencies>
- 44 Rapport du Conseil de sécurité (30 novembre 2022), *Women, Peace and Security: One Year of Shared Commitments*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.securitycouncilreport.org/monthly-forecast/2022-12/women-peace-and-security-one-year-of-shared-commitments.php>
- 45 F. Smyth, A. Hersi, A. Baldoumou et A. Tonelli (2020), *Transforming Power To Put Women At The Heart Of Peacebuilding*. Oxfam Dernière visite le 22 août 2024. <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/621053/dp-feminist-peace-security-introduction-210920-en.pdf>
- 46 E. Farr, L. Finnegan, J. Grace et M. Truscott (2022), *Un retard dangereux 2 : Le coût de la négligence*. Oxfam, Save the Children et Jameel Observatory. Dernière visite le 22 août 2024. <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/10546/621373/23/bp-dangerous-delay-2-180522-fr.pdf>
- 47 Conseil pour les relations internationales (2024), *Global Conflict Tracker: Conflict in Syria*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.cfr.org/global-conflict-tracker/conflict/conflict-syria>
- 48 Bureau OCHA des Nations Unies (2024), *Aperçu humanitaire mondial 2024*, op cit.
- 49 FSIN (2024), *2024 Global Report on Food Crises: Joint analysis for better decisions*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.fsinplatform.org/sites/default/files/resources/files/GR-FC2024-full.pdf>.
- 50 S. Çetin, E. Turan, R.A. Çetin et O. Hamşioğlu (2017), The impact of the Syrian refugee crisis on Turkey-EU relations. *International Journal of Political Studies* 3(3):14–19. Dernière visite le 9 juillet 2024. <https://dergipark.org.tr/en/download/article-file/599167>.
- 51 OIAC, *Organisation for the Prohibition of Chemical Weapons – UN Joint Mission*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://opcw.unmissions.org/>. Voir aussi Couverture des réunions du Conseil de sécurité (27 septembre 2013), *Security Council Requires Scheduled Destruction of Syrias' Chemical Weapons, Unanimously Adopting Resolution 2118*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://press.un.org/en/2013/sc11135.doc.htm>
- 52 L. Welchman (12 juin 2023), *Gendered impact of the conflict in the Syrian Arab Republic on women and girls*. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Transcription du discours. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.ohchr.org/en/statements-and-speeches/2023/06/gendered-impact-conflict-syrian-arab-republic-women-and-girls>

- 53 UN News (16 mars 2021), *Syria's decade of conflict takes massive toll on women and girls*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://news.un.org/en/story/2021/03/1087432>
- 54 B. Kapur (24 mai 2018), *New Syrian Women's Political Movement hopes to bring a feminist approach to peace and transition*. Blog de la London School of Economics. Dernière visite le 22 août 2024. <https://blogs.lse.ac.uk/wps/2018/05/24/new-syrian-womens-political-movement-hopes-to-bring-a-feminist-approach-to-peace-and-transition/>
- 55 Ibid.
- 56 A. O'Keefe (2020), *A Patriarchal Peace in Syria*. SADA. Dernière visite le 28 août 2024. <https://carnegieendowment.org/sada/2020/11/a-patriarchal-peace-in-syria?lang=en>
- 57 Service de suivi financier (FTS) du bureau OCHA des Nations Unies (2024), *Coordinated Plans 2023*. Dernière visite le 4 août 2024. <https://fts.unocha.org/plans/overview/2023>
- 58 Bureau OCHA des Nations Unies (2022), *Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2023*, op cit.
- 59 Ibid.
- 60 Service de suivi financier (FTS) du bureau OCHA des Nations Unies (non daté), *Historical Coverage of Coordinated Plans: Humanitarian aid contributions 2023*. Dernière visite le 20 juillet 2024. <https://fts.unocha.org/home/2023/plans>
- 61 Humanitarian Action *Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2024*. Dernière visite le 8 décembre 2023. <https://humanitarianaction.info/document/global-humanitarian-overview-2024/article/response-plans-overview-2024>
- 62 T. R. Gingerich et M. J. Cohen (2015), *Le Système humanitaire sens dessus dessous*. Oxfam. Dernière visite le 22 août 2024. <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/559151/rr-turning-humanitarian-system-local-capacity-270715-summ-fr.pdf>
- 63 Assemblée générale des Nations Unies (non daté), *Committee on Contributions*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.un.org/en/ga/contributions/assessments.shtml>
- 64 Voir Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires : <https://cerf.un.org> ; pour le chiffre de 143 milliards de dollars, voir Tableau 4.
- 65 Selon le SIPRI, les recettes des 100 principales entreprises productrices d'armes et de services militaires totalisaient 597 milliards de dollars en 2022 (dernière année enregistrée) ; X. Liang et al. (2023), *The SIPRI top 100 arms-producing and military services companies, 2022*. Dernière visite le 22 août 2024. https://www.sipri.org/sites/default/files/2023-11/fs_2312_top_100_2022.pdf
- 66 Financial Tracking Service. *Coordinated Plans 2022*. Dernière visite le 4 septembre 2024. <https://fts.unocha.org/plans/overview/2022>
- 67 Nations Unies (février 2000), Résolution 1291 du Conseil de sécurité des Nations Unies : MONUC Mandate. Dernière visite le 22 août 2024. <https://peacekeeping.un.org/mission/past/monuc/mandate.shtml>
- 68 Ibid.
- 69 A. Novosseloff (19 décembre 2019), *The Effectiveness of the UN Mission in the Democratic Republic of the Congo*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://theglobalobservatory.org/2019/12/effectiveness-un-mission-democratic-republic-of-the-congo/>
- 70 Page d'accueil de la MONUSCO. Dernière visite le 23 juillet 2024. <https://monusco.unmissions.org/militaire>
- 71 Voir la note 51.
- 72 P. Nantulya (20 mai 2024), *Comprendre les pressions exercées par la RDC en faveur du départ de la MONUSCO*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://africacenter.org/fr/spotlight/pressions-rdc-congo-depart-monusco/>
- 73 Rapport du Conseil de sécurité (31 mars 2024), *In Hindsight: The Escalating Conflict in Eastern DRC and UN Support of Regional Forces*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.security-councilreport.org/monthly-forecast/2024-04/in-hindsight-the-escalating-conflict-in-eastern-drc-and-un-support-of-regional-forces.php>

- 74 Ibid.
- 75 Institute of Security Studies (ISS), (17 avril 2023), *PSC Report: AU must take the lead on the DRC conflict*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://issafrica.org/pscreport/psc-insights/au-must-take-the-lead-on-the-drc-conflict>
- 76 Ibid.
- 77 Nations Unies (1945), *Charte des Nations Unies : Chapitre V — Conseil de sécurité : Article 24*. Dernière visite le 20 juillet 2024. <https://www.un.org/fr/about-us/un-charter/chapter-5>
- 78 L'Article 25 de la Charte des Nations Unies stipule que « les Membres de l'Organisation conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité conformément à la [...] Charte ». Nations Unies (1945), *Charte des Nations Unies : Chapitre V — Conseil de sécurité*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.un.org/fr/about-us/un-charter/chapter-5>
- 79 Calculs d'Oxfam basés sur les données de l'ONU. Pour 2024, voir Conseil de sécurité de l'ONU. *Résolutions adoptées par le Conseil de sécurité en 2024*. Dernière visite le 12 septembre 2024. <https://main.un.org/securitycouncil/fr/content/r%C3%A9solutions-adopt%C3%A9es-par-le-conseil-de-s%C3%A9curit%C3%A9-en-2024>. Pour 2015-2023, voir le moteur de recherche des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU. Dernière visite le 22 août 2024. <http://unscr.com/>
- 80 Ibid.
- 81 Ce fut notamment le cas des États-Unis concernant l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA). Voir P. Zengerle (19 mars 2024), *US Congress deal bars US funds to UNRWA until March 2025, sources say*. Reuters Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.reuters.com/world/us/us-congress-deal-bars-us-funds-unrwa-until-march-2025-sources-say-2024-03-19/>
- 82 Human Rights Watch a observé que « les délégations de la Chine, de la Russie, de Cuba et d'autres pays tentent depuis des années de défaire le travail de l'ONU en matière de droits humains » au sein de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, qui supervise le budget. J. Kooy (15 février 2024), *Le travail critique pour protéger les droits humains menacé par des difficultés financières*. Human Rights Watch. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.hrw.org/fr/news/2024/02/15/le-travail-critique-pour-protoger-les-droits-humains-menace-par-des-difficultes>
- 83 Les données d'Oxfam sur les crises prolongées concordent avec les données sur le privilège de rédaction répertoriées ici : Rapport du Conseil de sécurité (2018), *The Penholder System*. <https://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96F-F9%7D/Penholders.pdf>
- 84 Ibid.
- 85 Rapport du Conseil de sécurité (2018), *The Penholder System*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/Penholders.pdf> ; voir également : J. Gregory (7 avril 2023), *Sharing the Pen in the UN Security Council: A win for Inclusive Multilateralism?* International Peace Institute Global Observatory. <https://theglobalobservatory.org/2023/04/sharing-the-pen-un-security-council-inclusive-multilateralism>
- 86 J. Gregory, *ibid.*
- 87 Conformément à l'Article 27(3) de la Charte des Nations Unies. Nations Unies (1945), *Charte des Nations Unies : Chapitre V — Conseil de sécurité*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.un.org/fr/about-us/un-charter/chapter-5>
- 88 Nations Unies (2024), *UN Security Council Meetings & Outcomes Tables: Veto List*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://research.un.org/en/docs/sc/quick>.
- 89 Ibid.
- 90 Rapport du Conseil de sécurité (19 octobre 2015), *The Veto. Research Report*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.securitycouncilreport.org/research-reports/the-veto.php> ; *Statement on the Working methods of the Security Council*. (2024), Dernière visite le 22 août 2024. <https://buildingtrust.si/statement-on-the-working-methods-of-the-security-council/>

- 91 Assemblée générale des Nations Unies (19 juillet 2023), *In Meeting Following Russian Federation's Veto of Cross-Border Aid Text, General Assembly Speakers Highly Humanitarian Consequences for Millions*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://press.un.org/en/2023/ga12517.doc.htm#:~:text=Debating%20the%20Russian%20Federation's%2011,desperate%20need%20of%20humanitarian%20aid> ; Rapport du Conseil de sécurité (19 octobre 2015), *The Veto. Research Report*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.securitycouncilreport.org/research-reports/the-veto.php>
- 92 Al-Jazeera (21 février 2024), *World slams US ceasefire veto at UN Security Council on Israel's Gaza war*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.aljazeera.com/news/2024/2/21/world-condemns-uss-latest-un-security-council-veto-on-gaza-ceasefire>
- 93 Nations Unies (18 avril 2024), *Security Council Fails to Recommend Full United Nations Membership for State of Palestine, Owing to Veto Cast by United States*. Meetings coverage. Dernière visite le 22 août 2024. <https://press.un.org/en/2024/sc15670.doc.htm>
- 94 FTS du Bureau OCHA des Nations Unies (non daté), *Syrian Arab Republic (2016–2024) Comparative Yearly Funding Analysis*. Dernière visite le 20 juillet 2024. <https://fts.unocha.org/home/2024/powerbi>
- 95 Y. Asi (3 mai 2022), *Aid to Palestinians has failed. Here's how to fix it*. The New Humanitarian. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.thenewhumanitarian.org/opinion/2022/05/03/aid-to-palestinians-has-failed-heres-how-to-fix-it>
- 96 Bibliothèque Dag Hammarskjöld des Nations Unies (non daté), *UN Security Council Meetings and Outcomes Tables: Veto List*. Dernière visite le 20 juillet 2024. <https://research.un.org/en/docs/sc/quick>
- 97 Ibid.
- 98 Selon l'Article 27(3) de la Charte des Nations Unies : « Les décisions du Conseil de sécurité sur toutes autres questions sont prises par un vote affirmatif de neuf de ses membres dans lequel sont comprises les voix de tous les membres permanents, étant entendu que, dans les décisions prises aux termes du Chapitre VI et du paragraphe 3 de l'Article 52 [sur le règlement pacifique des différends], une partie à un différend s'abstient de voter. » Nations Unies (1945), *Charte des Nations Unies : Chapitre V — Conseil de sécurité*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.un.org/fr/about-us/un-charter/chapter-5>
- 99 Nations Unies (2024), *UN Security Council Meetings & Outcomes Tables: Veto List*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://research.un.org/en/docs/sc/quick>
- 100 Ibid. En outre, le Royaume-Uni a opposé son veto à une initiative visant à l'empêcher de recourir à la force pour conserver sa colonie dans les Malouines. En 1976, la France a bloqué une résolution soutenant les revendications des Comores sur Mayotte, que la France a continué à administrer d'abord en tant que colonie et plus récemment en tant que département d'outre-mer.
- 101 Charte des Nations Unies, Article 2(4). Nations Unies (1945), *Charte des Nations Unies, Chapitre I : Buts et principes*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.un.org/fr/about-us/un-charter/chapter-1>
- 102 Oxfam (21 février 2024), *Two years of war in Ukraine*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.oxfamamerica.org/explore/stories/two-years-of-war-in-ukraine/>
- 103 Article 27(3) de la Charte des Nations Unies. Nations Unies (1945). Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.un.org/fr/about-us/un-charter/chapter5->
- 104 Cour pénale internationale (2024), *Ukraine*. Dernière visite le 10 juillet 2024. <https://www.icc-cpi.int/fr/ukraine>
- 105 FTS du Bureau OCHA des Nations Unies (2024), *Ukraine 2023*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://fts.unocha.org/countries/234/summary/2023> (dernière visite le 6 août 2024).
- 106 Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (2024), *Human Rights Situation During the Russian Occupation of Territory of Ukraine and its Aftermath*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.ohchr.org/en/documents/country-reports/human-rights-situation-during-russian-occupation-territory-ukraine-and> ; il convient de noter que les lois et politiques ukrainiennes relatives aux activités menées dans les territoires occupés par la Russie sont autant d'obstacles de taille à l'accès humanitaire.

- 107 Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (2024), *Human Rights Situation During the Russian Occupation of Territory of Ukraine and its Aftermath*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.ohchr.org/en/documents/country-reports/human-rights-situation-during-russian-occupation-territory-ukraine-and>
- 108 Il est important de rappeler que ce n'est pas la première fois que l'un des pays du P5 viole directement la Charte. Suite à l'invasion américaine de l'Iraq en 2004, Kofi Annan, alors Secrétaire général des Nations Unies, a déclaré : « J'ai indiqué que cela n'était pas conforme à la Charte des Nations Unies, de notre point de vue, et que cela était illégal du point de vue de la Charte. » Kofi Annan s'exprimant sur ONU Info : *Lessons of Iraq war underscore importance of UN Charter*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://news.un.org/en/story/2004/09/115352>
- 109 Charte des Nations Unies, Article 24(1). Nations Unies (1945), *Charte des Nations Unies, Chapitre V : Conseil de sécurité*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.un.org/fr/about-us/un-charter/chapter-5>
- 110 Suite à l'instauration du processus de NIG lors de sa soixante-deuxième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a pris plusieurs décisions sur la réforme du Conseil de sécurité, notamment : 63/565 B, 64/568, 65/554, 66/566, 67/561, 68/557, 69/560, 70/559, 71/553, 72/557, 73/554, 74/569, 75/569, 76/572 et 77/559. Voir Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité (Nations Unies) : <https://www.un.org/fr/ga/screform/>
- 111 Étude d'Oxfam des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et des veto opposés par le Conseil de sécurité des Nations Unies d'après la bibliothèque Dag Hammarskjöld des Nations Unies (non daté), *UN General Assembly Resolutions Tables*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://research.un.org/en/docs/ga/quick/regular/78>
- 112 Article 1(1) de la Charte des Nations Unies. Nations Unies (1945), *Charte des Nations Unies, Chapitre I : Buts et principes*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.un.org/fr/about-us/un-charter/chapter-1>
- 113 UNRWA (non daté), *Who We Are*. Dernière visite le 15 juillet 2024. <https://www.unrwa.org/who-we-are>
- 114 Ibid.
- 115 P. Lintl (ed.) (2018), *Actors in the Israeli-Palestinian Conflict: Interests, Narratives and the Reciprocal Effects of the Occupation*. Institut allemand des affaires internationales et de sécurité. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.swp-berlin.org/en/publication/actors-in-the-israeli-palestinian-conflict>
- 116 Assemblée générale des Nations Unies (16 novembre 2023), *With Violent Conflicts Increasing, Speakers Say Security Council Reforms Crucial to Ensure International Peace, Stability, as General Assembly Begins Debate*. Meeting Coverage. Dernière visite le 22 août 2024. <https://press.un.org/en/2023/ga12562.doc.htm>
- 117 Oxfam Amérique (5 avril 2024), *Six months into Gaza conflict, malnutrition and famine emerging*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.oxfamamerica.org/explore/stories/six-months-into-gaza-conflict-malnutrition-and-famine-emerging/>
- 118 N. Malik (15 janvier 2024), *It's not only Israel on trial. South Africa is testing the west's claim to moral superiority*. *The Guardian*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.theguardian.com/commentisfree/2024/jan/15/israel-trial-south-africa-icj-palestine>
- 119 Cour internationale de justice (non daté), *Application de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide dans la bande de Gaza (Afrique du Sud c. Israël)*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.icj-cij.org/fr/affaire/192>
- 120 L'Article 51 de la Charte des Nations Unies affirme le droit des états membres à la légitime défense. Voir : Nations Unies (1945), *Charte des Nations Unies, Article 51*. <https://www.un.org/fr/about-us/un-charter/full-text>. Les États-Unis et d'autres pays fournissant des armes à l'Ukraine face à l'invasion russe ont fait valoir aux Nations Unies que cette démarche était entièrement conforme aux dispositions de la Charte en matière de légitime défense (voir <https://press.un.org/en/2023/sc15388.doc.htm>)

- 121 Voir par exemple FOI (Agence suédoise de recherche pour la défense) (2023), *Growing Great-power Competition in Africa*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.foi.se/en/foi/news-and-pressroom/news/2023-02-28-growing-great-power-competition-in-africa.html>
- 122 A. Stark (2020), *Managing US Security Partnerships*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.newamerica.org/political-reform/reports/tools-congress-manage-us-security-partnerships/>
FTS du Bureau OCHA des Nations Unies (2024), *Coordinated Plans 2019*. Dernière visite le 6 août 2024. <https://fts.unocha.org/plans/overview/2019>
- 123 I. Carozza (2021), Legitimizing China's Growing Engagement in African Security: Change within Continuity of Official Discourse. *China Quarterly* 248:1, 1174-1199. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.cambridge.org/core/journals/china-quarterly/article/legitimizing-chinas-growing-engagement-in-african-security-change-within-continuity-of-official-discourse/18835101F33CF5E18158A83170669EE8>
- 124 FTS du Bureau OCHA des Nations Unies (2024), *Grouped View: China, Government of, 2016*. Dernière visite le 6 août 2024. <https://fts.unocha.org/donor-grouped/2976/summary/2016>
- 125 Il y a un débat parmi les universitaires sur la question de savoir si les ventes d'armes alimentent les conflits ou contribuent au contraire à la dissuasion. Pour une étude économétrique montrant que les importations d'armes en Afrique augmentent la probabilité de conflits internes, en particulier la violence unilatérale, le nombre de décès parmi les combattant·es et les civil·es, ainsi que le nombre de réfugié·es fuyant leur pays, voir Q. Gallea (2023), Weapons and War: The Effect of Arms Transfers on Internal Conflict. *Journal of Development Economics*, 160 (January). Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0304387822001432>.
- 126 D. Hillier (2007), *Les milliards manquants de l'Afrique*. Oxfam, IANSA, Saferworld. Dernière visite le 22 août 2024. <https://policy-practice.oxfam.org/resources/africas-missing-billions-international-arms-flows-and-the-cost-of-conflict-123908/#:~:text=Africa%20suffers%20enormously%20from%20conflict,conflicts%20are%20Kalashnikov%20assault%20rifles>.
- 127 Pour plus de détails, voir la base de données sur les transferts d'armes du Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI) : <https://armstransfers.sipri.org/ArmsTransfer/> ; et ONU Info (4 avril 2024), *Haiti: Gangs have 'more firepower than the police'*. Dernière visite le 28 août 2024. <https://news.un.org/en/story/2024/04/1148231>
- 128 Stockholm International Peace Research Institute. SIPRI Yearbook 2024, Armaments, Disarmament And International Security (p. 11), op cit.
- 129 Ibid.
- 130 P. D. Wezeman, K. Djokic, M. George, Z. Hussain et S. T. Wezeman (2024), *Trends in International Arms Transfers, 2023*. SIPRI. Dernière visite le 22 août 2024. https://www.sipri.org/sites/default/files/2024-03/fs_2403_at_2023.pdf ;
P. D. Wezeman, J. Gadon et S. T. Wezeman (2023), *Trends in International Arms Transfers, 2022*. SIPRI. Dernière visite le 22 août 2024. https://www.sipri.org/sites/default/files/2023-03/2303_at_fact_sheet_2022_v2.pdf
- 131 X. Liang et al. (2023), *The SIPRI top 100 arms-producing and military services companies, 2022*. SIPRI. Dernière visite le 22 août 2024. https://www.sipri.org/sites/default/files/2023-11/fs_2312_top_100_2022.pdf. Les 10 premières entreprises ont leur siège social aux États-Unis, en Chine, en Russie et au Royaume-Uni, et ont concentré à elles seules près de la moitié des 597 milliards de dollars de revenus des 100 premières entreprises en 2022.
- 132 L. Kayali (12 avril 2024), *French, German arms sales to Israel hit by legal action*. Politico. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.politico.eu/article/11-ngos-take-france-to-court-over-arms-sales-to-israel/>
- 133 À propos de la cohérence des politiques, voir M. Nilsson, T. Zamparutti, J. E. Petersen, B. Nykvist, P. Rudberg et J. McGuinn (2012), 'Understanding Policy Coherence: Analytical Framework and Examples of Sector-Environment Policy Interactions in the EU'. *Environmental Policy and Governance* 21 (6): 395-423. Dernière visite le 22 août 2024. <https://doi.org/10.1002/eet.1589>

- 134 Nations Unies (2014), *Traité sur le commerce des armes*. Dernière visite le 28 août 2024. <https://disarmament.unoda.org/fr/convarms/sur-des-commerces-des-armes/>
- 135 Arms Trade Treaty. *States Parties to the ATT*. (2 décembre 2022), Dernière visite le 22 août 2024. [https://thearmstradetreaty.org/hyper-images/file/List%20of%20ATT%20States%20Parties%20\(alphabetical%20order\)\[2%20December%202022\]/List%20of%20ATT%20States%20Parties%20\(alphabetical%20order\)\[2%20December%202022\].pdf](https://thearmstradetreaty.org/hyper-images/file/List%20of%20ATT%20States%20Parties%20(alphabetical%20order)[2%20December%202022]/List%20of%20ATT%20States%20Parties%20(alphabetical%20order)[2%20December%202022].pdf)
- 136 En octobre 1970, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution incluant l'objectif selon lequel « chaque pays économiquement avancé [devait accroître] progressivement son aide officielle au développement des pays en voie de développement et [s'efforcer] particulièrement d'atteindre, au milieu de la décennie au plus tard, un montant minimum en valeur nette de 0,7 % de son produit national brut ». Cité dans Development Initiatives (non daté), *Factsheet: 0.7% aid target*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://devinit.org/wp-content/uploads/2013/08/Factsheet-0-7%25.pdf>
- 137 D'après le FTS du Bureau OCHA des Nations Unies, les contributions se sont élevées à environ 13,995 milliards de dollars en 2023. Les États-Unis ont fourni 12,053 milliards de dollars, le Royaume-Uni 1,037 milliard de dollars, la France 821 millions de dollars, la Russie 34 millions de dollars et la Chine 10,7 millions de dollars FTS du Bureau OCHA des Nations Unies (non daté), *Total reported funding 2023*. Dernière visite le 20 juillet 2024. https://fts.unocha.org/global-funding/donors/2023?order=total_funding&sort=desc
- 138 Bond (10 avril 2024), *UK government continues to spend more than a quarter of the UK aid budget in the UK on asylum seeker costs*. Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.bond.org.uk/press-releases/2024/04/uk-government-continues-to-spend-more-than-a-quarter-of-the-uk-aid-budget-in-the-uk-on-asylum-seeker-costs/>
- 139 Pour les transferts d'armes, voir SIPRI (2024), *SIPRI Yearbook 2024, Armaments, Disarmament and International Security* (p. 11). Dernière visite le 20 juillet 2024. https://www.sipri.org/sites/default/files/2024-06/yb24_summary_en_2_1.pdf. Pour l'aide humanitaire, voir FTS du Bureau OCHA des Nations Unies (non daté), *Total reported funding 2023*. Dernière visite le 20 juillet 2024. https://fts.unocha.org/global-funding/donors/2023?order=total_funding&sort=desc
- 140 F. O. Wilcox (octobre 1945), 'II. The Yalta Voting Formula'. *The American Political Science Review*. 39 (5): 943–956. Dernière visite le 22 août 2024. <https://doi.org/10.2307/1950035>
- 141 Suite à l'instauration du processus de NIG lors de sa soixante-deuxième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a pris plusieurs décisions sur la réforme du Conseil de sécurité, notamment : 63/565 B, 64/568, 65/554, 66/566, 67/561, 68/557, 69/560, 70/559, 71/553, 72/557, 73/554, 74/569, 75/569, 76/572 et 77/559. Voir Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité (Nations Unies) : <https://www.un.org/fr/ga/screform/>
- 142 Assemblée générale des Nations Unies (20 novembre 2018), *Member States Call for Removing Veto Power, Expanding Security Council to Include New Permanent Seats, as General Assembly Debates Reform Plans for 15-Member Organ*. Meeting Coverage. Dernière visite le 22 août 2024. <https://press.un.org/en/2018/ga12091.doc.htm>
- 143 Article 27(3) de la Charte des Nations Unies Nations Unies (1945), Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.un.org/fr/about-us/un-charter/chapter-5>
- 144 UN Association – UK (28 avril 2022), *Liechtenstein's 'Veto Initiative' Wins Wide Approval at the UJN. Will It Deter the Major Powers?* Dernière visite le 22 août 2024. <https://una.org.uk/news/liechtensteins-veto-initiative-wins-wide-approval-un-will-it-deter-major-powers>
- 145 Nations Unies. Article 109 de la Charte des Nations Unies (1945), Dernière visite le 22 août 2024. <https://www.un.org/fr/about-us/un-charter/chapter-18>.

Oxfam

Oxfam est une confédération internationale de 21 organisations qui travaillent avec leurs partenaires et alliés pour aider des millions de personnes à travers le monde. Ensemble, nous combattons les inégalités pour mettre fin à la pauvreté et aux injustices, aujourd'hui et sur le long terme, pour un futur à égalité. Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou www.oxfam.org.

Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org)
Oxfam Aotearoa (www.oxfam.org.nz)
Oxfam Australie (www.oxfam.org.au)
Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be)
Oxfam Brésil (www.oxfam.org.br)
Oxfam Canada (www.oxfam.ca)
Oxfam Colombie (www.oxfamcolombia.org)
Oxfam France (www.oxfamfrance.org)
Oxfam Allemagne (www.oxfam.de)
Oxfam GB (www.oxfam.org.uk)
Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk)

Oxfam Danemark (www.oxfam.dk)
Oxfam Inde (www.oxfamindia.org),
Oxfam Intermón (Espagne) (www.oxfamintermon.org)
Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org)
Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)
Oxfam Mexique (www.oxfammexico.org)
Oxfam Novib (Pays-Bas) (www.oxfamnovib.nl)
Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)
Oxfam Afrique du Sud (www.oxfam.org.za)
KEDV (www.kedv.org.tr)

